COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 12 octobre 2022

Président:	**M.**	**Nicolas**	**BÜCHLER**
Secrétaire:	**Mme**	**Céline**	**MORIER**
Scrutateurs:	**Mme**	**Claudia**	**HISCHENHUBER**
	M.	**Kelvin**	**KAPPELER**
Huissier:	**M.**	**François**	**BAEHNI**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 octobre 2022 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

2.1. de M. Cosimo Trinchera (Les Verts), démissionnaire ;

2.2. de M. Léonard Dolivo (SOC), démissionnaire ;

2.3. de M. Florian Despond (PLR), démissionnaire ;

2.4. de Mme Florine Dériaz (d.a.), démissionnaire.

3. Nomination

3.1. d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (PS), démissionnaire ;

4. Communications du bureau :

4.1. sur la date de la prochaine séance de commission chargée de l'examen de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ». (Date de la commission : mardi 11 octobre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux) ;

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Béatrice Tisserand « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ ». (Date de la commission : jeudi 10 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale ». (Date de la commission : jeudi 24 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux) ;

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages ». (Date de la commission : mercredi 23 novembre 2022 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

6.1. relative à l'état de la situation du plan d'affectation communal (PACom)

6.2. relative à l'ouverture de trois classes d'accueil au collège des Avants

7. Rapports des commissions

7.1 sur le préavis No 25/2022 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

7.2 sur le préavis No 26/2022 relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve. (Rapp. M. Lionel Moyard) ;

7.3 sur le préavis No 27/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour la réfection de la berge située rive droite de la Baye de Clarens sur un tronçon d'environ 30 m au droit du chemin des Riettes. (Rapp. M. Tal Luder) ;

7.4 sur le rapport-préavis No 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014. (Rapp. M. Quentin Talon) ;

7.5 sur le préavis No 29/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum pour le renouvellement de 6 véhicules et 2 remorques, ainsi que l'acquisition de 4 véhicules pour le Service des espaces publics, le Service des travaux publics et le Service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud) ;

7.6 sur le préavis No 30/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 181'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'une station de pompage pour l'évacuation des eaux usées, ainsi que de collecteurs pour la mise en séparatif des eaux claires et usées au droit du sentier des Bionaires à Clarens. (Rapp. M. Olivier Müller) ;

7.7 sur le rapport-préavis No 32/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum, pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes et à la réponse à la motion de Mme Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022. (Rapp. M. Jonathan Al Jundi) ;

8. Préavis de la Municipalité

8.1 Préavis No 33/2022 relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement. (Date de la commission : jeudi 3 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

8.2 Préavis No 34/2022 relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission
intercommunale : jeudi 3 novembre 2022 à 18 h 30, à la Grande Salle, salle des Pléiades à Saint-Légier) ;

8.3 Préavis No 36/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens. (Date de la commission : lundi 24 octobre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

8.4 Préavis No 37/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants. (Date de la commission : lundi 31 octobre 2022 à 20 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

9. Rapports-préavis de la Municipalité

9.1 Rapport-préavis No 35/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021. (Date de la commission : lundi 7 novembre 2022 à 20 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

10. Développement des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11.1. Interpellation de M. Cédric Blanc intitulée : Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site ?

11.2. Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée : Des pellets montreusiens ?

11.3. Interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa intitulée : Protéger les piéton·nes sur les quais montreusiens

11.4. Interpellation de Mme Géraldine Torchio intitulée « Qu'en est-il de l'Îlot Bar ?»

11.5. Interpellation de Mme Ruth Bär intitulée communication concernant la protection de la population

11.6. Interpellation de M. Samuel Roch intitulée : Coordination du service des travaux publics avec les services industriels de M. Samuel Roch

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du mois d'octobre et suis heureux de vous retrouver ce soir.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, nouvelle secrétaire municipale, à qui nous souhaitons évidemment une bienvenue particulière.

Cela me permet également de transmettre les remerciements du bureau du Conseil à Mme Fanny Grec, secrétaire municipale ad intérim durant de nombreux mois, pour sa précieuse collaboration, que nous aurons le plaisir de poursuivre dans sa fonction de secrétaire municipale adjointe.

Applaudissements de l'assemblée.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, des membres du Bureau, ainsi que de notre huissier suppléant M. François Baehni.
Je salue encore les représentants des médias et le public présents ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.
Avec **83** conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences
83 conseillères et conseillers sont présents.
Ont fait excuser leur absence : Mmes Valérie Calderini, Lynn Dardenne Perrin, Carolanne Feissli, Anna Krenger, Johanne Vetter, Elisabeth Wermelinger
MM. Jonathan Al Jundi, Claude-Pascal Gay, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Alisan Metic, Lionel Moyard, Frank Peters, Silvano Pozzi,

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

Au point 11, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de 6 points :

11.1. Interpellation de M. Cédric Blanc intitulée : Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site ?
11.2. Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée : Des pellets montreusiens ?
11.3. Interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa intitulée : Protéger les piéton·nes sur les quais montreusiens
11.4. Interpellation de Mme Géraldine Torchio intitulée « Qu'en est-il de l'Îlot Bar ?»
11.5. Interpellation de Mme Ruth Bär intitulée : Communication concernant la protection de la population
11.6. Interpellation de M. Samuel Roch intitulée : Coordination du service des travaux publics avec les services industriels

Je vous informe également avoir reçu le titre d'une interpellation de M. Tal Luder « Quel avenir pour la CMCSI ? ». M. Luder développera cette interpellation lors du conseil du mois de novembre.

Je soumets cette modification de l'ordre du jour au vote.
L'ordre du jour modifié est adopté par : 71 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 12 octobre 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

M. le Président
En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 14 septembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1. de M. Cosimo Trinchera (Les Verts), démissionnaire ;

2.2. de M. Léonard Dolivo (SOC), démissionnaire ;

2.3. de M. Florian Despond (PLR), démissionnaire ;

2.4. de Mme Florine Dériaz (d.a.), démissionnaire..

M. le Président
Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Messieurs :
- Ambroise David Crittin, en remplacement de M. Cosimo Trinchera (Les Verts), démissionnaire ;
- Michael Samuelian, en remplacement de M. Léonard Dolivo (SOC), démissionnaire ;

Et de Mesdames :
- Anne Duperret, en remplacement de M. Florian Despond (PLR), démissionnaire.
- Kyong-Won Schärer, en remplacement de Mme Florine Dériaz (d.a.), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement :
Je prie Mesdames Duperret et Schärer ainsi que Messieurs Crittin et Samuelian de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom respectif, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !
Lecture de l'article 6.

Mesdames Anne Duperret et Kyong-Won Schärer ainsi que Messieurs Ambroise David Crittin et Michael Samuelian sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président
Nous vous félicitons pour votre élection et vous souhaitons la bienvenue au sein de cette assemblée.
Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous convient !

3. NOMINATION

3.1. d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (PS), démissionnaire ;

M. le Président
J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Admou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Philippe Morier-Genoud

M. le Président
Y a-t-il d'autres candidatures ?
Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Philippe Morier-Genoud tacitement. Y a-t-il des oppositions ?
Ce n'est pas le cas, M. Philippe Morier-Genoud, vous êtes élu comme membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

4.1. sur la date de la prochaine séance de commission chargée de l'examen de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ».
(Date de la commission : mardi 11 octobre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux) ;

M. le Président
La date de la commission était planifiée à hier 11 octobre. La séance n'ayant pas pu avoir lieu, une nouvelle date doit être fixée, d'entente entre la commission et la Municipalité. Les membres de la commission restent les mêmes, et sont affichés à l'écran.

Président (VERTS) : M. Olivier Blanc
Membres : Mme Stefania La Spada
MM. Ihab Al Jundi, Yahya Berhili, Matthieu Burkhart, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,
Rappelons-le s'il vous plaît encore une fois que dans le rapport final 2022 de la COGEST, où sont élus les représentants respectifs de chacun de nos groupes, Monsieur Lionel Winkler a abordé le sujet lié au service de l'urbanisme. Le vœu formulé suite à l'enquête menée ne concerne qu'une amélioration/optimisation possible de la communication publique relative aux procédures, il n'est nulle part fait mention d'un besoin d'audit.

Bien entendu, s'il y a suspicion de dysfonctionnement dans une prise de décision et que celle-ci ne respecte pas la loi, les propriétaires et architectes concernés ont tout à fait le droit et sont même encouragés à faire recours auprès du Tribunal à travers les procédures institutionnelles mises en place.
Cette instance supérieure pourra décider s'il y a un respect ou non de la loi et/ou des tracasseries administratives inutiles qui nécessiteront que l'administration ou la Municipalité interviennent pour modifier ces pratiques. Le respect des institutions est à nos yeux très important et nous ne sommes pas sûrs que les institutions soient respectées dans cette proposition.
En vous remerciant de votre attention.

M. Roland Rimaz (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Je regrette profondément la démarche initiée par Monsieur le conseiller Arnaud Grand, la problématique qui le préoccupe, si problématique il y a, relève par sa nature de notre Commission de Gestion. Suivre un autre chemin revient à disqualifier notre Commission de Gestion. Un véritable autogoal pour notre Conseil. J'invite notre collègue Monsieur Arnaud Grand à retirer sur le champ son postulat. Ce feuilleton et les pressions qu'il constitue sur le service de l'urbanisme, depuis des mois, a assez duré.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Béatrice Tisserand « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ ».
(Date de la commission : jeudi 10 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Kelvin Kappeler
Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Catherine Morel, Kyong-Won Schärer, Béatrice Tisserand
MM. Ihab Al Jundi, Mario Gori, Silvano Pozzi, Samuel Roch

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir fournir à la commission un aperçu détaillé des lieux déjà existants dans la région et dans le canton où les personnes vulnérables peuvent être accueillies si elles sont en situation d'urgence. Je vous remercie d'avance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale ».
(Date de la commission : jeudi 24 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux) ;

Président (VERT-E-S) : M. Fabrice Yerly
Membres : Mme Tanya Bonjour
MM. Christian Fürst, Arnaud Grand, Tal Luder, Olivier Müller, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Michael Samuelian, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages ».
(Date de la commission : mercredi 23 novembre 2022 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

Président (UDC) : M. Tal Luder
Membre : Mmes Carole Clavadetscher, Claudia Hischenhuber, Antoinette Loup
MM. Laurent Gilliard, Vincent Haldi, Josselin Lecoultre, Olivier Müller, Samuel Roch, Michael Samuelian

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
En vue de la commission et conformément aux art. 49. 57 et 58 de notre règlement, je souhaiterais que la commission puisse avoir à disposition les éléments suivants :
Tout d'abord, il serait très profitable de pouvoir bénéficier de la présence d'un expert ou d'un intervenant externe venant du canton, plus précisément de la Direction Générale du territoire et du logement (DGTL).
En effet, l'aménagement du territoire, c'est complexe et le canton a, apparemment, une influence décisive sur notre futur PACom, en particulier sur le traitement qui sera réservé aux villages. Il semble extrêmement opportun de pouvoir avoir, en début de commission, une personne qualifiée, externe, neutre politiquement, qui puisse répondre aux questions soulevées par le biais de ce postulat.
Ensuite, je souhaiterais obtenir les informations suivantes au moins 3 jours avant la commission :
Concernant le développement récent du bâti, je souhaiterais connaître pour chaque année depuis 2017 le nombre de permis de construire déposés, le nombre de permis de construire accordés et le nombre de permis de construire refusés, en faisant la distinction entre le périmètre de centre et le périmètre hors centre et, pour l'année 2020, en faisant la distinction entre la période avant et après l'annulation du PGA par le tribunal fédéral.
Concernant les possibilités de développement futur, le rapport DOLCI transmis dans les communications indique un chiffre de 582 habitants supplémentaires dévolu au périmètre hors centre. Je souhaiterais pouvoir obtenir, pour le périmètre hors centre,

le détail des possibilités de développement, village par village, qui aboutit à ce total de 582 habitants.
Je remercie d'avance la Municipalité de la considération qu'elle apportera à ces diverses demandes et reste évidemment à disposition si nécessaire.

M. Josselin Lecoultre (SOC)
Monsieur le Président, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues.
En tant qu'habitant de Glion, je ne peux que constater que ce sont les villageois et non la densification qui font la réussite de la vie villageoise. Nous avons beaucoup d'exemples de villages qui sont devenus des zones dortoirs sans activité, sans école, sans poste, sans commerce, et cela ne dépend en tout cas pas de la densification du bâti.
Le groupe socialiste aimerait rappeler la chance d'avoir un centre-ville dynamique, bien desservi par les transports publics ainsi que le charme et l'authenticité de petits villages dans lesquels les gens se connaissent et travaillent ensemble pour faire vivre l'âme de ces villages, âme que l'on met en danger avec cette proposition.
Le Parti socialiste est plus que dubitatif quant à cette proposition, qu'elle combattra en commission. Commission dans laquelle je me réjouis de pouvoir échanger et débattre de vive voix.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Nous avons pris note des demandes de M. Müller. Je me permets, à titre personnel, de faire part de ma surprise, nous ne traitons qu'une prise en considération et un expert du Canton est déjà demandé. Vous devez d'abord discuter de l'opportunité avant de faire une analyse juridique. J'ai peut-être mal compris vos demandes, mais nous allons entamer une longue procédure, celle de l'élaboration d'un PACom, lors de laquelle il y aura beaucoup d'arbitrages et beaucoup de points à trancher, dont celui de la densification des villages.
A ma connaissance, nous pouvons essayer de transmettre une partie des documents, même si la liste est longue et que ces demandes semblent plus concerner une commission qui devrait rendre un rapport traitant d'un préavis, que pour un rapport concernant la prise en considération d'un postulat.
Je doute que le canton accepte de déléguer un spécialiste pour la prise en considération d'un postulat qui demande de faire une étude. Nous ferons la demande, mais je ne sais pas si elle sera acceptée. Par ailleurs, pour la participation d'experts externes, il appartient usuellement à la commission de se prononcer.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si j'ai bien su lire et comprendre toutes les communications municipales en relation avec les études du bureau DOLCI, j'ai compris que le traitement du périmètre hors centre est de l'exclusivité de la commune de Montreux, contrairement au périmètre du centre qui doit se gérer avec le Canton et l'agglo.
Est-ce que vous pouvez me confirmer que la gestion du futur PACom pour le périmètre hors centre sera une prérogative de la commune de Montreux uniquement ?

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne crois pas que nous ayons dit que la définition de l'affectation du sol sur le territoire hors centre sera strictement de la compétence de la commune de Montreux.

Il y a notamment un plan directeur cantonal et une loi de l'aménagement du territoire qui s'appliquent avec des normes contraignantes.
Je pense que ce n'est pas le moment maintenant, où nous informons de la composition et de la date d'une commission, d'aborder ces questions, je pense qu'il faut le faire dans le cadre de la séance de commission. Dans tous les cas, il y a un régime supérieur qui s'applique, y compris dans le périmètre hors centre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président
J'ai six courriers à vous communiquer :

1. Le premier courrier de Mme Monique Mejean-Bertholet intitulée « Montreux n'aime pas SES Vieux ». Lecture annexe 1
2. Le deuxième courrier de Mme Nadia Vitale traitant d'une levée d'opposition dans le cadre du permis de construire à la Foge sur les parcelles 8158 et 8144. Ce dernier étant de compétence municipale il n'est pas demandé d'en faire lecture, il sera transmis à l'administration générale.. annexe 2
3. Le 3ème courrier de Messieurs Pétermann-Pellaz et Favez, concerne la terrasse litigieuse du Z Bar de la Rue du Marché 16 à Montreux. Lecture annexe 3
   Ce courrier sera transmis à la Municipalité.
4. Le 4ème courrier concerne la démission de la commission de gestion de Mme Tanya Bonjour annexe 4
5. Le 5ème courrier concerne la démission de M. Florian Despond (PLR) annexe 5
6. Le 6ème courrier concerna la démission du Conseil de Mme Florine Dériaz (DA) annexe 6

Ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative à l'état de la situation du plan d'affectation communal (PACom).

6.2. relative à l'ouverture de trois classes d'accueil au collège des Avants

Mme Jaqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Au vu de l'augmentation de primo-arrivants liée à la guerre en Ukraine, les établissements scolaires de Montreux-est et de Montreux-ouest, ainsi que de toute la région, se retrouvent saturés et sont à court de salles de classe. De fait, les effectifs des classes régulières ne permettent plus d'absorber les nouveaux arrivants allophones.
La Commune de Montreux a donc décidé de mettre à disposition le collège des Avants afin de permettre l'ouverture de trois classes de premier accueil. Les aspects pédagogiques, ainsi que les engagements de personnel, sont gérés par le Département de l'Enseignement et de la Formation (DEF). La Commune a, quant à elle, pour tâche de mettre les locaux à disposition, d'organiser les trajets pour les plus petits, les repas et les activités parascolaires.
Ces classes devraient être opérationnelles pour la rentrée des vacances d'automne (début novembre).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1. sur le préavis No 25/2022 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023. (Rapp. Mme Laurence Sierro) **;**

Mme Laurence Sierro (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai juste une petite correction à apporter dans mon rapport, en page 4, au point 4 sur l'amendement à la phrase *« Article premier – Il sera perçu pendant 3 ans dès le premier janvier 2021 les impôts suivants : … »* il est noté 2021, mais en fait il s'agit du 1er janvier 2023.

M. le Président
Afin d'éviter toute confusion sur le sujet, je vous propose de procéder comme suit pour traiter cet objet :
En premier lieu nous ouvrirons la discussion sur le rapport de commission et prendrons connaissance des éventuels amendements, qui toucheraient, tant aux conclusions du rapport qu'à l'arrêté d'imposition.
Ensuite nous procéderons au vote des amendements selon leur ordre d'arrivée durant le débat, exception faite de celui ayant été accepté en commission qui sera évidemment voté en premier.
Nous procéderons ensuite au vote sur l'arrêté d'imposition article par article. Finalement nous voterons sur les conclusions du rapport.
Le ou les amendements qui seraient acceptés ce soir, devront être intégrés tant aux conclusions du rapport qu'aux articles de l'arrêté d'imposition.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COFIN.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une augmentation de 25% à 50% de la facture d'électricité pour l'année prochaine est envisagée. C'est une augmentation moyenne de 261.- par ménage en Suisse. A cela s'ajoute à une hausse des frais de chauffage et de prix généralisée. Ces augmentations ne sont pas liées à une augmentation de salaire qui permettrait de compenser ces hausses.
La Suisse compte 8.5% de sa population en dessous du seuil de pauvreté. Ces augmentations de charges, bien qu'espérées temporaires, auront un effet marqué sur notre population la plus précarisée.
Afin de soulager les ménages, nous proposons de fixer l'impôt spécial particulièrement affecté à 1 point. Les recettes engendrées par cet impôt devront être affectées à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages. Les critères d'attribution seront à préciser.
La proposition est d'amender les conclusions de la manière suivante :
Ajouter un point aux conclusions :
de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.

Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante :
Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 1 %

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Premièrement le groupe UDC votera le préavis tel que proposé par la COFIN, avec les deux amendements déposés, et deuxièmement je souhaite des précisions de la part de M. Talon à propos de cet impôt spécial affecté que je ne connais pas du tout.

M. le Président
Merci M. Luder, ce dernier figure à l'article premier, point 2 de l'arrêté d'imposition qui était joint au préavis Municipal.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai remarqué que nous nous dirigeons vers des années difficiles. En ayant des années difficiles, je pense qu'il est utile de stabiliser cela. De vouloir faire un arrêté d'imposition qui reste stable sur trois ans me semble une excellente solution et je pense que l'article, tel que proposé par un des commissaires, me semble très important, il sera perçu le même taux pendant trois ans et je pense qu'il est important que nous prenions cette décision maintenant.

M. Fabien Willemin (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à M. Luder le point d'impôt affecté est simplement un point d'impôt qui a une fonction particulière et dont la Municipalité a l'obligation de consacrer l'intégralité de ce point d'impôt à la raison invoquée quand il est voté.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je comprends la teneur de l'amendement déposé, mais je regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu en amont, afin que les groupes puissent mieux étudier cette proposition et il me semble qu'elle arrive un peu tard.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

Amendement adopté par la COFIN
Dans les conclusions du préavis,
au point 1. *de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025;*
au point 2. *d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025.*

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une question, si nous votons pour 3 ans, est-ce que cela prend aussi l'impôt spécial affecté que nous voterons ultérieurement ou pas ?
La commission ne s'est pas posée la question, mais pour nous autres il serait utile de le savoir.

Mme Anne Saito (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe des Vert-e-s ne soutiendra pas l'amendement accepté en commission sur le prolongement de 1 à 3 ans de l'arrêté d'imposition. Nous préférons pouvoir rediscuter ce point l'année prochaine. Nous sommes dans une situation totalement exceptionnelle avec la crise de l'énergie et la hausse des taux bancaires qui nous font craindre une inflation. Cela nous incite à la prudence car il est important, à nos yeux, que la commune conserve, dans une situation aussi instable, des moyens rapides d'intervention sur sa situation financière. L'objectif n'étant pas de creuser ses déficits, mais de maintenir la santé de ses comptes et par conséquent les moyens financiers pour mettre en œuvre sa politique.

M. le Président
Pour répondre à M. Blanc, l'amendement déposé par le groupe Décroissance alternatives ne faisant pas mention d'une durée, il serait, à mon sens, lié à la durée décidée par notre Conseil pour la fixation du taux d'imposition général.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En terme de procédure, serait-il possible de voter en premier l'amendement du groupe Décroissance alternatives, afin que les conseillers puissent prendre une décision sur ce point ajouté au dernier moment ?
Car nous scellerions une décision sur trois ans sans savoir ce qui sera réellement décidé.

M. le Président
Votre demande reflète une Motion d'ordre, mais je suis cependant prêt à traiter l'amendement de Décroissance alternatives en premier avant de traiter l'amendement de la COFIN.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC soutient les modifications, car la tentation serait grande de demander une diminution étant donné que nous avons fait partie des groupes qui avaient demandé 1.5 point de baisse précédemment, lorsque la bascule entre le canton et les communes ne s'est pas faite à temps.
Pour ne pas péjorer les finances de la commune, parce que si le point d'impôt est toujours à CHF 900'000.- selon mes derniers souvenirs, alors tout point que nous enlèverions, supprime de l'argent dans les caisses mais pour compenser cette « non baisse ». Je suis pour stabiliser le taux sur 3 ans, afin que les contribuables puissent se dire que sur ce point-là, ils n'auront pas de questions à se poser.
De toute façon si je ne me trompe pas, s'il y a vraiment un état catastrophique des finances, le Conseil communal peut très bien revenir sur l'arrêté d'imposition l'année suivante.
Quant à l'amendement de Décroissance alternatives, nous ne le voterons pas, car ses contours sont trop flous, les règles de distribution ne sont pas établies et nous ne savons pas vraiment qui va en bénéficier, le projet n'est pas assez bien ficelé pour pouvoir en discuter.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Vous avez parlé, M. le Président d'une motion d'ordre, ce que je fais très volontiers et j'espère être soutenu par quelques membres.
En effet je vous parlais il y a quelques instants d'une stabilité à long terme, nous avons un amendement surprise qui arrive ce soir et il faut le traiter en premier, avant d'aborder le travail de la COFIN, sur leur amendement qui a été discuté en amont. Merci de faire cette inversion de vote des amendements.

M. le Président
Je n'ai personnellement pas besoin de faire voter une motion d'ordre, quelqu'un est-il opposé au fait de voter l'amendement déposé par Décroissance alternatives en premier ?

Relecture de l'amendement de Décroissance alternatives:
Ajouter un point aux conclusions :
de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.
Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante :
Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 1 %
Ajouter un impôt spécial d'un pourcent

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme évoqué par M. Cardinaux, la question est trop importante pour pouvoir se positionner ce soir. Les conséquences, si cet amendement est accepté, vont être assez importantes pour notre Municipalité qui devra revoir l'entier de son budget. Ce dernier se prépare depuis de longs mois, et arriver avec cette proposition au dernier moment donne l'impression que nous allons tout chambouler et allons vers des difficultés. Je pense qu'il est important que la Municipalité nous donne l'information quant aux conséquences de l'acception de cet amendement.

M. Fabien Willemin (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne suis pas le responsable des finances de la commune, mais nous parlons d'ajouter une ligne au budget pour la création de ce fonds.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il est vrai que l'amendement est arrivé tard, néanmoins il met en exergue un élément intéressant de réflexion, comme nous le savons toutes et tous ici, l'impôt est progressif, cela veut dire qu'une personne qui va gagner CHF 3'000.- ou 4'000.- par mois, va verser beaucoup moins d'impôts, proportionnellement à son revenu, qu'une personne qui va en gagner CHF 20'000.- ou 30'000.-.
Avec un impôt progressif cela nous permet justement de réfléchir à la situation des ménages, puisqu'aujourd'hui ce sont bien les ménages avec un petit revenu qui commencent et continueront à souffrir à cause de l'inflation.
Au-delà d'une année, cette question énergétique et notamment l'augmentation des coûts liés à l'énergie des logements continueront à perdurer, pour les propriétaires et surtout pour les locataires.

Pour moi l'intérêt ici est de faire une redistribution en augmentant un point d'impôt spécialement affecté à la question, nous laissons l'opportunité à la Municipalité de disposer d'un fonds qui pourra être redistribué de manière ciblée. Loin d'une mesure arrosoir, il s'agit justement de cibler les personnes de la classe moyenne, les personnes défavorisées qui ont de la peine à payer les factures énergétiques à la fin du mois. À titre personnel je trouve cet amendement intéressant et je le soutiendrai.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La situation actuelle, avec ces histoires d'impôts, est très compliquée, puisqu'il y a plusieurs points à prendre en compte, nous avons des salaires, mais nous avons des frais que nous devons payer, force de lois et qui ne sont pas déductibles des impôts.
Cela je crois que certains l'oublient. Je me retrouve à payer des impôts monstrueux parce que je ne peux pas déduire certains montant des impôts et que je suis obligé de payer suite à des décisions de tribunal, de justice, etc. et ces points d'impôts supplémentaires je ne peux pas en bénéficier, mais par contre à la fin du mois il ne me reste rien.
Je sais que cela fait soupirer certains, cela peut être drôle pour vous, mais je suis dans une situation critique à force de rajouter en pensant que nous allons recevoir quelque chose, non, il y a des tas de gens qui se retrouvent dans des situations critiques, compliquées et qui ne reçoivent absolument rien, parce que ce n'est pas déductible des impôts et nous avons une grosse déclaration d'impôt avec des frais monstrueux derrière parce que la vie a fait en sorte que…, sans qu'il y ait de faute de la part de n'importe quel citoyen.
A force de rajouter des charges fiscales les unes sur les autres, nous appuyons sur la tête des gens qui ont une vie normale et qui continuent à aller travailler tous les jours. Nous pouvons tous nous retrouver dans cette situation et je trouve que rajouter de plus en plus cela suffit.
Pensez aussi aux gens qui ont ces charges-là et qui ne peuvent pas recevoir quelque chose de l'Etat parce que, selon la déclaration d'impôt, il n'y a rien qui est déductible.

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je rejoins l'avis de M. Pilloud, je pense en effet que l'avantage de l'amendement de Décroissance alternatives c'est que cela touche les impôts, de ce fait par essence il est plus social qu'une taxe. De plus les montants sont assez faibles et je pense personnellement, pour rassurer M. Tschopp, que même les ménages de la classe moyenne profiteront de la redistribution de cet argent. L'intérêt, dans un deuxième temps, est de discuter de qui pourra récupérer cet argent, nous avons toujours tendance à croire que les riches c'est nous, mais je vous rassure M. Tschopp, les vrais riches sont peu nombreux et représentent un pourcentage très faible de la société.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour revenir sur les propos de M. Pilloud, je trouve que c'est un impôt qui, s'il était utilisé pour les dépenses énergétiques, est arbitraire vu que certains contribuables contribueront plus pour pouvoir redistribuer à des gens plus défavorisés, mais dont nous ne connaissons pas la faculté de bien gérer leurs dépenses énergétiques. Nous prélevons un impôt pour le redistribuer à des gens qui pourront, eux, dépenser de l'énergie comme ils l'entendent. Je ne vois pas où se trouve le côté éducatif ou social de cet impôt, si ce n'est d'enlever encore un peu d'argent à la classe moyenne, ce qui

concerne quasiment tout le monde au final. Je refuserai cet amendement et mon groupe également.

M. le Président
Avant de poursuivre la discussion, certains dans cet hémicycle ne seront jamais d'accord, mais je vous demande de vous respecter et de ne pas rire ou réagir aux propos d'autrui, je vous remercie.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai quelques chiffres d'estimation fait en comparant ce point d'impôt spécialement affecté par rapport à la commune de Nyon qui a accepté ce type d'augmentation il y a quelques années. D'après nos estimations, pour un couple marié avec 2 enfants, avec un revenu de CHF 40'000.- sur une année, cela ferait une augmentation de CHF 16.- sur une année complète. Pour un couple marié avec 2 enfants, avec un revenu imposable de CHF 150'000.- cela ferait une augmentation de CHF 110.- sur une année complète. Il ne s'agit pas de montants qui sont extraordinaires.

M. Angelo Giuliano (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cette proposition tombe un peu comme une surprise pour la plupart des membres de ce Conseil, je sais qu'il y a des délais à respecter pour voter l'arrêté d'imposition, néanmoins je pense qu'il serait utile, voir nécessaire que la COFIN se réunisse à ce sujet. Il y a beaucoup d'affirmations qui sont lancées ce soir sur des simulations, que nous n'avons aucun moyen de vérifier séance tenante. C'est la raison pour laquelle j'invoque l'article 126 et que je demande un ajournement du vote.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais revenir sur un aspect un peu plus large de la question pour savoir si nous pouvons affecter un point d'impôt supplémentaire à tel ou tel objectif, je serai absolument ouvert en tant que membre de la commission des finances et en tant que conseiller communal d'en discuter.
Par contre j'ai quand même un gros problème avec la démarche telle qu'elle est menée ce soir par la personne qui a proposé cette modification. Nous avons volontairement modifié les commissions permanentes de manière à intégrer tous les groupes, conformément à notre règlement. Lequel à l'époque a été modifié justement pour dire que tous les groupes avaient le droit à un siège dans les commissions permanentes et ceci, certains et certaines s'en rappelleront, avait fait l'objet de passablement de discussions avec un consensus sur l'objectif premier qui était que les groupes politiques puissent être représentés dans les commissions, nous avons fait à l'époque des articles du règlement pour garantir ceci. Le dernier bénéficiaire de ces dispositions c'est le groupe Décroissance alternatives et je m'en réjouis, mais je pense qu'à partir de là, il faut que Décroissance alternatives accepte les règles du jeu. En ce qui concerne les points d'impôts, il s'agit d'un point important, qui touche toutes les citoyennes et tous les citoyens dans les deux sens, pour ceux qui doivent payer l'impôt et pour ceux qui ensuite en bénéficieront, ceci doit être discuté au sein de la commission des finances. Je pense que nous ne pouvons pas arriver le soir du vote sur l'arrêté d'imposition et proposer des modifications de ce genre.
D'ailleurs je m'étonne que des membres de la commission des finances soutiennent cette proposition. Nous n'avons pas pu discuter de cette proposition en commission des finances, par contre nous avons discuté, et c'était une discussion assez technique,

pour savoir ce qu'était un point d'impôt affecté. Nous pourrions développer à ce sujet, mais je ne vais pas le faire, car je me refuse à continuer ce débat.
Pour moi il y a un problème de méthode, si nous votons l'arrêté d'imposition tel que proposé par la COFIN, libre à Décroissance alternatives de revenir l'année prochaine, puisque même si nous votons l'amendement proposant le maintien de l'impôt sur 3 ans, il est possible au Conseil de modifier cet impôt chaque année s'il le souhaite.
Pour moi ce soir, nous ne pouvons pas prendre cette décision, cette proposition aurait d'abord dû être discutée en commission. Malheureusement Décroissance alternatives ne l'a pas fait et je pense que ce n'est plus le moment de le faire et je vous propose de refuser cet amendement.
J'invite avec grand plaisir Décroissance alternatives à redéposer cet amendement pour l'année prochaine et que nous puissions en discuter en COFIN, afin de voir les tenants et aboutissants, avec des informations précises de la part de la Municipalité.

M. Fabien Willemin (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que membre de la COFIN de Décroissance alternatives, je comprends le mécontentement de mes collègues et je m'excuse.
Il s'agit d'une commission compliquée et comme nous sommes un nouveau groupe, nous découvrons certains points pendant les séances et c'est la première fois que nous découvrions et parlions de ce sujet avec mes collègues de DA.
Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait de revenir l'année prochaine, c'est qu'actuellement il y a une urgence, nous nous trouvons dans une situation extrêmement particulière qui implique d'agir maintenant, parce que selon les revenus des gens, ils se trouvent entre passer à la banqueroute ou avoir un budget qui est vivable.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A la lumière de tous les propos de nos collègues, j'aimerais poser formellement la question à DA : est-ce que, avec un peu de bon sens, et sachant qu'ils peuvent revenir avec leur objet et mieux le détailler, ne pourraient-ils pas simplement retirer leur amendement, pour simplifier le vote et notre travail ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a une confusion complète entre la question de savoir si nous mettons des moyens à disposition de la Municipalité pour réagir à une situation particulière, comme l'augmentation du prix de l'énergie et la question de l'impôt.
Nous allons aborder en COFIN le budget et j'invite M. Willemin à venir avec des propositions pour la création d'un fonds de soutien éventuel à des situations X, Y ou Z et en détaillant ces situations et les bénéficiaires. Ainsi, nous pourrons comprendre de manière détaillée à qui il pense qu'il faut adresser la possibilité d'avoir un soutien particulier. Ceci pourra être intégré sous forme d'amendement au budget, qui sera ensuite soumis au vote.
Nous avons le droit de voter un budget déficitaire et si tout le monde souhaite aller dans ce sens-là, nous voterons éventuellement un budget déficitaire et nous reviendrons le moment venu avec une votation sur le point d'impôt.
Il s'agit de mesures pour soutenir, éventuellement, une certaine catégorie de personnes, c'est très bien que nous en parlions pour adapter ensuite le financement de ces mesures. Pour l'instant c'est vraiment inverser la question et surtout je m'alarme

que nous commencions à faire des propositions en dehors des commissions permanentes sur des sujets aussi sérieux et importants.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cela veut dire que ce soir il nous est demandé de voter une décision dont nous ne connaissons absolument pas les conséquences. Puisque nous ne savons pas du tout qui va recevoir cet argent et comment il sera redistribué ou utilisé puisque finalement il s'agit d'un concept global. Nous allons donner de l'argent et nous ne savons pas à qui. Je trouve à la base, que nous devrions savoir à qui nous donnerons de l'argent et a qui nous en prendrons.

M. le Président clos la discussion sur l'amendent et lis l'article 126 du règlement concernant la demande d'ajournement de M. Giuliano:
Art. 126 Ajournement
1 Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demande que le vote n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit ;

Je vous rappelle qu'au sommet de l'arrêté d'imposition 2023 qui est annexé au préavis de la Municipalité, il est notifié que nous devons retourner en 4 exemplaires datés et signés à la préfecture pour le 30 octobre, ledit arrêté d'imposition.

M. Olivier Gfeller, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous avons toujours des surprises, nous nous attendions plutôt à combattre une demande de baisse qui a été déposée en commission. Je vois qu'il y a eu un esprit de consensus qui fait que l'amendement en question n'a pas été redéposé et je salue cet esprit de compromis.
Nous nous sommes posés les questions que vous vous posez concernant la hausse ou la baisse des impôts.
La baisse d'impôt, dans cette situation difficile, nous ne l'avons pas retenue, car elle a des conséquences financières et la question de la hausse n'a pas été retenue, pour les mêmes raisons évoquées par les auteurs de l'amendement, c'est-à-dire que nous ne voulions pas alourdir la charge qu'il y a déjà sur le portemonnaie des personnes touchées par la crise. Effectivement s'il y a un mécanisme de redistribution, nous pouvons en discuter, je ne vois pas toujours bien les conséquences, mais je rappelle quand même que l'impôt de notre canton est progressif et qu'il y a déjà un mécanisme de redistribution dans l'impôt.
Il nous est demandé les conséquences de l'acceptation de cet amendement, ses effets sont difficiles à évaluer, je ne pourrais pas aller dans le détail ici devant vous, car l'amendement est assez vague, il donne une orientation, une direction, mais parler des effets serait délicat et nous serions un peu prétentieux de prétendre pouvoir le faire.
Je pense que l'un des effets qu'il y aurait et que nous pouvons dire avec certitude, parce que nous en avons parlé en Municipalité, nous le constatons dans toutes les communes, qu'elles soient environnantes ou éloignées, dès qu'il y a hausse d'impôt, il y a demande de référendum.
S'il y a un référendum devant la population en général, les hausses d'impôts n'ont pas une grande chance.
Nous sommes sensibles à la cause évoquée par les auteurs de l'amendement, effectivement, je le redis nous y avons pensé en réfléchissant à ce taux d'imposition. Nous y sommes sensibles et je pense que c'est une réflexion qui est importante, mais

qui mérite mieux qu'un débat au dernier moment avec un amendement déposé dans l'urgence.
Certes il y a urgence pour aider des personnes qui sont touchées, mais je propose une réflexion plus large, M. Gétaz a évoqué la question du budget, mais je me demande si le budget c'est le bon moyen et le bon moment. Il faudrait peut-être déposer un postulat pour envisager cette question-là, ce serait plus adéquat et nous aurions le temps de creuser un peu plus le sujet.
Je reviens sur la proposition de ceux qui disent de tout renvoyer en commission, nous avons un délai pour fin octobre. S'il y a un retard et que vous renvoyez ce préavis en commission, il faudrait reconvoquer le Conseil avant le 31 octobre et la commission avant la séance du Conseil. Ce qui se passerait c'est que, n'ayant pas demandé de prolongation de délai à ce stade, nous serions hors délais et c'est le taux d'imposition actuel qui serait maintenu.
Voilà pour les informations que je peux donner pour le moment. Je le redis et j'insiste sur ce point, les questions évoquées que ce soit au sein de la commission ou en plénum par cet amendement, nous y sommes sensibles et nous les avons abordées, mais nous n'avons pas la même réponse.
Apporter une réponse à ce stade sur ce sujet, je pense que cela mérite mieux, avec un débat plus approfondi.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans l'idéal nous aurions voulu déposer un postulat, pour que nous en discutions, etc. mais c'est un processus qui est lent et malheureusement nous n'avons pas le temps de faire ce processus pour pouvoir avoir ces fonds d'aide aux plus précaires. Il y a quand même cette situation d'urgence qui fait que nous devons prendre des engagements dans la précipitation et j'en suis désolé. Nous avons quand même cette occasion unique aujourd'hui de pouvoir aider les plus faibles de la commune et j'espère que nous pourrons la saisir.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai juste une question par rapport aux propos de M. Gfeller, j'ai besoin de précisions, vous expliquiez que nous avons un délai à tenir pour fin octobre, que s'il y a ajournement, il y a le même taux qui est maintenu, est-ce que cela voudrait dire que nous prendrions une décision ultérieurement et qui ne serait valable que pour l'année 2024 ou est-ce que tout simplement il n'y aurait pas de discussion puisque nous serons hors délais. Je souhaite juste comprendre ce point, merci.

M. Olivier Gfeller, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce que nous pouvons dire à ce stade c'est que si nous sommes hors délais nous reviendrons en octobre 2023, le taux tiendra pour une année.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas eu de réponse formelle de la part du groupe Décroissance alternatives, pour savoir s'ils acceptent de retirer leur amendement ou pas.
De plus c'est assez piquant de se rendre compte que maintenant qu'une partie de ce Conseil a accepté d'augmenter la taxe sur le kilowatt, qui elle va toucher tout le monde, en plus de cette proposition d'un impôt qui va toucher une partie de la population - vu qu'il est progressif -, nous aurons une tranche de la population qui va payer plus sur

deux objets différents, pour redonner à une plus petite partie de la population dont nous n'avons aucune idée, étant donné que nous n'avons aucun tenant ou aboutissant de l'affaire. Je trouve cela assez cynique, peut-être que si nous avions eu connaissance de cette information avant, nous n'aurions pas augmenté le tout.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'estime que la commune, le canton, la confédération, sont bien conscients de ce problème et peut-être que Mme Pellet peut nous expliquer comment les services sociaux réagiront puisqu'il est évident que ces charges qui augmentent, seront prises en charge par l'aide sociale.
J'ai également appris que dans d'autres cantons, pour celles et ceux qui sont au bénéfice de rente complémentaire, ces augmentations des charges d'électricité sont prises en compte. Nous aurons également une légère augmentation de l'AVS pour l'année prochaine. Je pense que nous avons reçu le message nous indiquant que ces charges sont très lourdes et j'espère que celles et ceux qui ont besoin de soutien, s'adresseront également aux autorités.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
S'il y a la création d'un fonds, il est évident qu'il y aura aussi la création d'un règlement et c'est ce dernier qui mettra en lumière les conditions. Actuellement nous avons des prestations communales complémentaires qui ont été votées par ce Conseil et qui sont données aux gens qui ont des prestations cantonales. C'est après le vote que le règlement doit être mis en place, pour le moment nous n'avons pas, du côté du canton, une annonce d'augmentation ou de fonds particulier. Ceci dit, cela n'est pas géré par la commune, mais par la région, avec la région d'action sociale.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Contrairement à ce qu'affirme le groupe Décroissance, je ne pense pas que nous fassions de la politique à la louche, nous aurons de graves impactes financiers si nous décidons ou pas de voter cet amendement. Comme nous sommes pris de court, je propose que nous fassions une suspension de séance de 2 minutes, afin que les groupes puissent se concerter afin de savoir ce que nous voulons faire ou non.

M. le Président
S'agit-il formellement d'une motion d'ordre ?

M. Yanick Hess (PLR)
Oui M. le Président.

M. le Président
Art. 125 Motion d'ordre
1 Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.

Plus de 5 membres soutiennent la motion d'ordre de M. Hess.

VOTE interruption de séance de 2 minutes : la proposition est acceptée par 62 OUI, 6 NON et 12 abstentions.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je reprends le procès-verbal de la dernière séance, lorsque nous avions posé la question à la Municipalité pour avoir des mesures afin de diminuer l'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie auprès de la frange la plus pauvre de la population, il nous a été répondu que :
« Une possibilité de fonds communal, dont les critères d'attribution seront à préciser, sera à étudier. »
J'imagine que c'est cela la réponse de la Municipalité, d'avoir un fonds communal dont les critères d'attribution seront à préciser, ce n'est pas pour moi un problème.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je prends la parole car j'avais lu la réponse municipale à cette occasion, comme vous l'avez mentionné c'était à l'étude parmi d'autres possibilités et en aucun cas la Municipalité ne vous dit aujourd'hui que nous avons un projet de fonds et que nous sollicitons des financements. Sinon nous serions déjà venus avec un préavis. Cela reste sur la table des réflexions, mais à ce stade il n'y a rien de concret.

M. Angelo Giuliano (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je retire ma demande d'ajournement faite au préalable.

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si nous parlons toujours de l'amendement conformément à l'article 136 je demande le vote à bulletin secret.

M. le Président
Art. 136 Vote à bulletin secret
1 Le vote a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyée par quatorze membres.

Plus de 14 membres soutiennent la demande du vote à bulletin secret.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je demande le vote nominal.

Art. 135 Vote à l'appel nominal
1 En cas de vote à main levée, le vote a lieu à l'appel nominal à la demande d'un conseiller appuyée par neuf membres.
2 En cas d'égalité, le président tranche.
3 Le vote électronique peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal.

Plus de 9 membres soutiennent la demande de vote à l'appel nominal

M. le Président
Comme le mentionne l' Art. 137
Opposition des deux propositions

1. *Au cas où l'appel nominal et le vote à bulletin secret sont tous deux valablement demandés, le président oppose les deux propositions au vote à main levée, conformément à l'art. 134.*

Celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Hess pour le vote à bulletin secret, votent OUI, celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Pilloud pour le vote nominal votent NON, ceux qui n'ont pas d'avis s'abstiennent.

Opposition des votes
42 NON = vote appel nominal
38 OUI = vote bulletin secret
1 abstention
L'amendement de M. Talon sera voté à l'appel nominal.

M. le Président relit l'amendement de M. Talon.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A la lecture de l'amendement je pense que ce n'est pas clair si nous sommes en train d'ajouter un point supplémentaire, en passant de 65% à 66% ou d'imputer un des 65 points d'impôt à un but précis.

M. le Président
Nous parlons d'un point d'impôt spécial particulièrement affecté, c'est dans l'arrêté d'imposition et si j'ai bien compris cela ne touche pas l'imposition de 65% qui est la base communale, mais c'est un impôt supplémentaire de 1% qui est spécialement affecté.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je repose la question, parce que pour moi ce n'est pas clair et c'est essentiel.

M. le Président demande aux dépositaires de l'amendement de clarifier ce dernier.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas déposé cet amendement, mais je pense que si nous entendons ce que vous avez lu, c'est l'un des 65 points qui doit être affecté et pas un point de plus.

M. le Président relit l'amendement.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Visiblement il n'y a personne qui comprend ce que nous allons voter, est-ce que nous allons voter 65 plus 1 ou 65 moins 1 ? J'espère que la Municipalité pourra nous éclairer à ce sujet, car nous allons voter un amendement que nous ne comprenons pas.

M. le Président
Je vous fais part de ce que je comprends, dans l'arrêté d'imposition qui était joint au préavis Municipal :
« *Le Conseil communal de Montreux*
Vu la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (ci-après : LICom);
Vu le projet d'arrêté d'imposition présenté par la Municipalité,

arrête :

***Article premier – Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1er janvier 2023, les impôts suivants** :*

1 Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 65 %

2 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 0 % »

A l'article 2 il est proposé d'ajouter 1%, donc à mon sens il s'agit de 65% plus 1 %, mais peut-être que M. Gfeller peut être plus précis.

M. Olivier Gfeller, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je confirme vos propos, c'est 65% plus 1%.

M. Fabien Willemin (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je voulais confirmer que c'est effectivement cela, nous avons encore appelé aujourd'hui l'office cantonal des communes et des institutions, ils nous ont confirmé que c'était cela et que c'était possible, car cela a été fait à Morges il y a quelques années.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une question, est-ce que je pourrais techniquement proposer un sous-amendement qui ramène le point d'imposition spécial à 0% et le faire voter ?

M. le Président
Merci M. Luder, mais je pense qu'après 40 minutes de débat il serait bon de garder du bon sens.

M. Pierre-André Spahn (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si je comprends bien l'amendement on nous parle d'affecter 1% de l'impôt cantonal et nous sommes en train de parler de l'impôt communal, donc je suis un peu perdu.

M. le Président
C'est pourtant comme cela que c'est spécifié dans l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité. Le point d'impôt spécial affecté à des dépenses particulières est de 0% dans l'arrêté et le 65% est aussi un pourcentage sur l'impôt cantonal de base.
C'est l'impôt cantonal de base et nous fixons notre taux et l'arrêté d'imposition en fonction, que ce soit le taux de base ou le point spécial.

M. François Cardinaux (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cela signifie que si nous votons cette proposition, nous péjorons de nouveau notre taux d'impôt alors que justement la Municipalité et son Syndic en tête, bien qu'ils ne soient pas tout à fait de mon parti, proposaient d'avoir une certaine stabilité, puisque nous ne savons pas exactement où nous allons. À mon avis il ne faut surtout pas encore charger le bateau.

VOTE amendement Décroissance alternatives
Ajouter un point aux conclusions :
de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.
Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante :
Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 1 %
Ajouter un impôt spécial d'un pourcent

VOTE NOMINAL (liste page 26), l'amendement est refusé par 48 NON, 25 OUI, 9 abstentions

	MONTREUX conseil du 12 octobre 2022		
1	Adamou Moussa	Marie Solène	ABSTENTION
2	Al Jundi	Ihab	OUI
3	Al Jundi	Jonathan	EXCUSE
4	Aubord	Yvan	NON
5	Bär	Ruth	NON
6	Berhili	Yahya	OUI
7	Blanc	Cédric	NON
8	Blanc	Olivier	OUI
9	Blazquez	Eric	OUI
10	Bonjour	Tanya	OUI
11	Borloz	Claudine	NON
12	Brunner	Geneviève	NON
13	Büchler	Nicolas	PRESIDENT
14	Burkhart	Matthieu	NON
15	Calderini	Valérie	EXCUSEE
16	Cardinaux	François	NON
17	Ceylan	Sabri	ABSTENTION
18	Chevallier	Charlotte	ABSTENTION
19	Clavadetscher	Carole	NON
20	Crittin	Ambroise David	OUI
21	Cornaz	Susanne	NON
22	Cvetanovski	Maria	OUI
23	Dardenne Perrin	Lynn	EXCUSEE
24	Devenoge	Hervé	NON
25	Dias	Soraia	NON
26	Duperret	Anne	NON
27	Ehinger	Mathieu	NON
28	Ekah	Mathias	OUI
29	Feissli	Carolanne	EXCUSEE
30	Femia	Bruno	ABSTENTION
31	Forclaz	Jean-Marc	NON
32	Fürst	Christian	NON
33	Gay	Claude-Pascal	EXCUSE
34	Gétaz	Emmanuel	NON
35	Gilliard	Laurent	NON
36	Giovanna	Sébastien	EXCUSE
37	Giuliano	Angelo	NON
38	Gori	Mario	OUI
39	Grand	Arnaud	NON
40	Guarnaccia	Dario	NON
41	Haldi	Vincent	NON
42	Hess	Yanick	NON
43	Hischenhuber	Claudia	NON
44	Hofer	Ania	OUI
45	Hunziker	Dominik	NON
46	Huys	Anthony	EXCUSE
47	Jorge	José	ABSTENTION
48	Kappeler	Kelvin	NON
49	Krenger	Anna	EXCUSEE
50	La Spada	Stefania	ABSTENTION
51	Lauber Fürst	Susanne	NON
52	Lecoultre	Josselin	ABSTENTION
53	Lombardo	Christophe	EXCUSE
54	Loup	Antoinette	OUI
55	Loup	Pierre	OUI
56	Luder	Tal	NON
57	Manzini	Florian	OUI
58	Mark	Olivier	EXCUSE
59	Menzi	Christine	NON
60	Metic	Alisan	EXCUSE
61	Meyer	Jörg	NON
62	Morel	Catherine	NON
63	Morier-Genoud	Philippe	OUI
64	Moyard	Lionel	EXCUSE
65	Müller	Olivier	NON
66	Pabst	Cyril	NON
67	Pampurik	Stanislava	Démissionnaire
68	Peters	Frank	EXCUSE
69	Pilloud	Romain	OUI
70	Posternak	Michel	NON
71	Pozzi	Silvano	EXCUSE
72	Raduljica	Olivier	ABSTENTION
73	Rimaz	Roland	OUI
74	Roch	Samuel	NON
75	Rodman	Ida	NON
76	Rossier	Pascal	NON
77	Ruchet	Benoît	NON
78	Ruedin	Jessica	OUI
79	Saito	Anne	NON
80	Samuelian	Michael	NON
81	Schärer	Kyong-Won	OUI
82	Sierro	Laurence	NON
83	Silleri	Domenico	ABSTENTION
84	Silva Borges de Sá	Carla	OUI
85	Sivis	Laetitia	OUI
86	Soydan	Omar	NON
87	Spahn	Pierre-André	NON
88	Talon	Quentin	OUI
89	Tisserand	Béatrice	OUI
90	Torchio	Géraldine	OUI
91	Tschopp	Bernard	NON
92	Tschopp	Vincent	NON
93	Vetter	Johanne	EXCUSEE
94	Welte	Ivon	NON
95	Wermelinger	Elisabeth	EXCUSEE
96	Willemin	Fabien	OUI
97	Willemin	Frédéric	NON
98	Winkler	Lionel	NON
99	Yerly	Fabrice	OUI
100	Zulauf	Michel	NON

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la COFIN, la parole n'est pas demandée, passage au vote.

Vote amendement COFIN
Dans les conclusions du préavis,
au point 1. de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025;
au point 2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025.
VOTE l'amendent est accepté par 62 OUI, 17 NON et 3 abstentions

M. le Président
Tel que proposé nous allons passer au vote des articles de l'arrêté d'imposition qui doivent être validés par notre Conseil.

Article 1
M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 71 OUI, 1 NON, 7 abstentions

Articles 2 à 10 modalités
M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 80 OUI, 0 NON, 2 abstentions

Adoption : arrêté d'imposition
M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 80 OUI, 0 NON, 2 abstentions

Mme Laurence Sierro (PLR)
En conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2022 de la Municipalité du 22 juillet 2022 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

2. de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025 ;
3. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025, tel que présenté par la Municipalité et amendé, et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention.

7.2. sur le préavis No 26/2022 relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve. (Rapp. M. Lionel Moyard) ;

M. Moyard étant excusé, M. Mario Gori le remplace.

M. le Président
Je vous propose de traiter cet objet de la manière suivante, nous allons ouvrir la discussion générale sur le rapport de commission, puis nous passerons en revue l'entente intercommunale chapitre par chapitre, avant de la soumettre au vote. Nous procèderons de la même manière concernant le règlement intercommunal qui sera soumis au vote.
Formellement, pour le vote sur les deux objets, nous ferons lecture de la conclusion correspondante dans le rapport de M. Moyard, respectivement sur l'entente et le règlement. Cette manière de procéder convient-elle ou appelle-t-elle à des remarques ?

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC acceptera le point 1 du préavis qui propose d'adopter l'entente intercommunale, par contre nous refuserons le point 2 qui propose d'accepter le règlement relatif à la taxe. En effet durant la commission, nous avons appris que la seule demande de modification de Montreux qui est, je le rappelle, le plus gros contributeur à la taxe intercommunale de séjour avec ses 75%, n'a pas réussi à faire passer, défendu par notre Municipalité, le fait d'augmenter de 1 franc la taxe de séjour pour les cliniques, alors que du côté des communes plus petites, ont pu faire passer leur demande de baisse de la taxe pour les campings, par exemple. C'est très décevant, voir énervant de constater que la plus grande commune contributrice accepte de modifier un règlement pour que les plus petites communes, qui ne font que quelques nuitées, toucheront un minimum de CHF 5'000.- et que quand c'est Montreux, qui est une des seules communes à avoir des cliniques sur son territoire, l'on nous le refuse sous prétexte que cela n'a pas été discuté ou que l'objet est mal passé. J'invite la Municipalité, dès que possible, à reprendre les discussions pour que cette proposition repasse dans l'entente intercommunale et que dès l'année prochaine, nous puissions voter sur une augmentation de 1 franc pour la taxe de séjour des cliniques privées.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe DA tient à notifier que selon nous le processus démocratique n'a pas abouti et que nous aurions souhaité plus d'horizontalité. En effet il aurait fallu un aller-retour supplémentaire entre les Municipaux et leur groupe de conseillers-conseillères, pour que les différentes communes puissent se positionner sur les idées des autres communes. Les propositions et idées que le groupe de Montreux a fait remonter via son Municipal, au Conseil intercommunal, étaient bonnes, mais elles n'ont pas pu être entendues. Nous sommes ravis que les propositions, quant à la baisse de la taxe de séjour pour les campings et auberges de jeunesse aient été retenues, cependant, par exemple, pour la proposition de taxer les résidences secondaires sur la valeur locative

au lieu du nombre de chambres, nous ne connaissons pas le point de vue des autres communes.
Certes, elles n'ont pas émis cette idée lors de leur commission respective, mais ne pas avoir une idée ne signifie pas ne pas être d'accord.
Nous regrettons donc que le processus de consultation soit incomplet et que pressé par le temps et les délais il ne puisse être complété.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, conseillères et conseillers,
Le groupe socialiste souhaite exprimer un enthousiasme peu exacerbé par les procédures auxquelles est soumise ce règlement aussi crucial. En effet, cela ne laisse que très peu de latitude pour modifier ou ajouter des éléments qui peuvent nous sembler importants, sans mentionner la complexité des procédures pour y parvenir dès maintenant. Peut-être qu'une consultation préalable au moment de l'élaboration du projet de modification du règlement aurait été utile pour palier à cette situation et éviter ainsi que des propositions au sein d'une commission ad hoc ne soient pas prises en considération en raison de son absence de relais dans les autres commissions.
Par ailleurs, le rapport fait mention d'un rabais accordé aux propriétaires de résidences secondaires, ce qui, d'après la Municipalité, devrait avoir pour effet positif de réduire le nombre de lits froids en poussant ces propriétaires à mettre en location leurs biens.
Nous pourrions mettre en doute l'efficacité future de la réalité de cette mesure pour lutter contre les lits froids pour souligner que ce qui apparaît est plutôt une manière de favoriser les propriétaires de résidences secondaires ; en effet qui dessert la mise en œuvre des mesures pour réduire le pourcentage des résidences secondaires sur le territoire communal.
Dès lors, nous annonçons que le groupe socialiste ne soutiendra probablement pas à la majorité les conclusions de ce préavis.
En vous remerciant de votre attention.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
J'ai une précision quant à la votation de ce préavis, aujourd'hui nous avons un règlement intercommunal de séjour qui concerne, à la fois la gouvernance et le règlement.
Il n'est dès lors, ce soir, pas possible d'accepter l'un ou refuser l'autre. C'est la totalité qui doit être acceptée ou refusée.
Cela dit, nous avons évidemment entendu lors de la commission, un certain nombre de griefs sur la notion de la tarification, tant sur la taxe de séjour que sur les résidences secondaires.
Ce qu'il faut savoir aujourd'hui c'est que lorsque nous avons engagé ce processus, il y a plus de 2 ans, pour revoir ce règlement, nous avions deux objectifs principaux : avoir la possibilité d'être plus fort face, notamment, aux plateformes comme Airbnb et corriger un certain nombre de points qui aujourd'hui ne sont pas conformes au droit et ne nous permettent pas de travailler correctement au niveau opérationnel.
Quand nous avons mis en place ce processus nous nous sommes finalement aperçus que la gouvernance de la Commission intercommunale devait être revue et c'est pour cela que nous avons abouti aujourd'hui aux deux documents qui vous sont présentés.
Le premier, « l'entente intercommunale » règle la gouvernance de la commission
Et le deuxième concerne le règlement de la taxe de séjour et des résidences secondaires, dans lequel nous avons repris quasiment la totalité du règlement actuel.
Deux adaptations importantes ont néanmoins été effectuées :

- celle notamment liée à la tarification de la taxe de séjour sur les campings et les ports, afin que la taxe perçue soit au minimum supérieur au coût minimal lié à la Montreux Riviera.
- un autre point concerne la taxation des résidences secondaires, puisque la volonté de la commission n'est plus de fixer la taxe en fonction du prix de l'objet, mais bien sur sa capacité d'hébergement, et d'accueil, puisque c'est bien pour cela que la taxe est prévue.

Cela dit si vous acceptez aujourd'hui ce préavis, rien n'empêche que la Commission puisse rapidement statuer sur les petites modifications que vous proposez ce soir.
Ce qui est important c'est que la commission intercommunale de la taxe de séjour puisse continuer son travail et pour ce faire, je vous invite à accepter ce préavis, qui contient les grands principes de la gouvernance et la perception de la taxe de séjour et des résidences secondaires, avec ses défauts, et de laisser la Commission reprendre le travail l'année prochaine s'il y a lieu.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est avec grand étonnement que Montreux Libre apprend que le parti socialiste nous soutiendra à l'avenir dans notre lutte contre les lits froids, puisqu'il me semble que jusqu'à maintenant nous n'avons pas été entendus par ce parti ? M. Gétaz peut, peut-être, redéposer une motion à ce sujet et peut être que cette fois-ci nous aurons le soutien nécessaire ?

M. Michel Zulauf (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je crois qu'en vertu de la disposition de la responsabilité, nous devons, malgré les réserves que nous pouvons avoir sur la taxation par exemple sur les cliniques et les hôpitaux, il me semble quand même que nous devons ce soir dire OUI.
Il est clair que nous nous sommes rendus compte il y a 3 ans que ce nouveau montage sur la taxe de séjour c'était très montreusien, nous avons émis un pari sur l'avenir pour financer notre Centre des Congrès, mais je crois qu'il faut continuer, nous ne pouvons pas revenir en arrière cette année. Les autres communes rigoleraient bien si c'était Montreux qui faisait capoter le projet, il faut voter OUI, Mesdames et Messieurs, quelles que soient nos réserves.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je demande à M. Piemontesi, étant donné la difficulté rencontrée par la Municipalité à se faire entendre et les propos qu'il tient concernant la possibilité de reprendre rapidement les travaux pour modifier ces taxes – vu qu'il évoque année prochaine – de m'indiquer comment cela se passera ? Apparemment ce n'est pas le Conseil communal qui a la possibilité de forcer une modification de ce règlement, comment pouvons-nous donc faire pour reprendre les discussions au plus vite et remettre sur le tapis la modification de ces taxes ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Selon la nouvelle gouvernance la commission sera composée cette fois-ci, d'un représentant des Municipalités de chaque commune, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La nouvelle commission intercommunale de la taxe de séjour aura la compétence de reprendre ce sujet. Je rappelle néanmoins que la taxe, pour un séjour en clinique privée, que vous souhaitez augmenter de CHF 4.- à CHF 5.- rapporte

quelques dizaines de milliers de francs par année, la grande majorité des nuitées étant encaissées dans les hôtels.
Pour le reste, au niveau de la taxation des résidences secondaires, il est aussi important de voir sur une année ou deux, quelles sont les retours que nous aurons pour pouvoir ensuite vérifier la faisabilité d'une modification potentielle. Je rappelle aussi qu'un des éléments importants du concept présenté ce soir, c'est qu'une partie de la taxe de séjour sera ristournée aux Municipalités pour soutenir de manière plus importante la partie locale et notamment sur Montreux, les associations de village. C'est aussi pour Montreux un montant important qui revient en mains de la Municipalité pour pouvoir soutenir les activités des associations de village et des « petites manifestations », qui ont un impact touristique modéré mais qui sont importantes pour la vie en communauté. Cela fait partie du paquet de la mariée et c'est dans cet esprit-là que nous devons aller de l'avant comme l'a dit M. Zulauf.
Aujourd'hui 80% des nuitées sont générées sur notre Commune. A ce jour, toutes les autres communes qui ont voté ce préavis l'ont voté favorablement et j'espère que votre Conseil pourra en faire de même.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Permettez-moi de vous communiquer que je suis convaincu que les travaux de la commission intercommunale seront rapides et efficaces si l'objet est refusé ce soir.

M. le Président clôt la discussion et passe en revue les chapitres de l'entente intercommunale. Tant qu'il n'y a pas de demande de parole, un vote en bloc sur l'entente dans son entier aura lieu.

Entente intercommunale : Convention intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve
M. le Président ouvre la discussion sur les chapitres ci-dessous, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Chapitre 1, dispositions générales p.3
Chapitre 2, autorités et compétences p.3-6
Chapitre 3, dispositions financières p.6
Chapitre 4, durée - dénonciation - dissolution - modifications p.7
Chapitre 5, dispositions finales p.7

VOTE de la première conclusion et chapitres 1 à 5
1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion par 59 OUI, 9 NON, 14 abstentions

Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve
M. le Président ouvre la discussion sur les chapitres ci-dessous, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Chapitre 1, dispositions générales p.3
Chapitre 2, dispositions spéciales p.4-6
Chapitre 3, protection des données - décisions - infractions – litiges p.6-7
Chapitre 4, dispositions diverses et finales p.7

VOTE de la deuxième conclusion et chapitre 1 à 4

2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion par 50 OUI, 13 NON et 19 abstentions.

M. Mario Gori (SOC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis nº 26/2022 de la Municipalité du 19 août 2022 sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion et les chapitres 1 à 5 de la convention par 59 OUI, 9 NON, 14 abstentions

2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion et le règlement chapitre 1 à 4, par 50 OUI, 13 NON et 19 abstentions.

7.3. sur le préavis No 27/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour la réfection de la berge située rive droite de la Baye de Clarens sur un tronçon d'environ 30 m au droit du chemin des Riettes. (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 27/2022 de la Municipalité du 19 août 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour la sécurisation de la rive droite de la Baye de Clarens sur environ 30 m au droit du chemin des Riettes par la pose d'enrochements,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la berge située rive droite de la Baye de Clarens sur environ 30 m au droit du chemin des Riettes ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.120 « Baye de Clarens – Travaux de sécurisation » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. de comptabiliser la subvention du Canton dans les comptes de recettes du préavis ;
6. d'amortir cet investissement, sous déduction du point 5, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention.

7.4. sur le rapport-préavis No 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ?», pris en considération le 8 octobre 2014. (Rapp. M. Quentin Talon) ;

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a une erreur dans mon rapport, ce n'était pas M. Michel Zulauf qui était présent à la séance, il était annoncé absent et remplacé par M. Mathias Ekah.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC ne votera pas les conclusions du préavis. Si j'observe notre chère ville, cela commence par un accueil à la gare sur une place plutôt sinistre, suivie d'une Grand-Rue qui n'a de grande que le nom, ensuite nous avons des quais dont l'état est à revoir et dont l'apparence est sauvée par le travail extraordinaire des jardiniers. Les gens ne viennent pas à Montreux pour Montreux, ni pour les montreusiens. Les gens

viennent à Montreux pour les évènements qui s'y déroulent, et pour certains, c'est depuis plus de 50 ans qu'ils existent. Franchement, pourquoi un label de plus ?
Est-ce que c'est vraiment le moment d'ajouter encore des paillettes et encore un label sur notre carte de visite, nous en avons déjà assez, n'en jetez plus !
Je pense que nous avons d'autres points à régler actuellement, je n'ai pas besoin de vous en faire la liste, nous en avons parlé ce soir en long et en large. Je vous propose de refuser les conclusions de ce préavis ou du moins, de lancer un signal comme quoi nous ne voulons pas traiter ce point maintenant, mais peut-être quand cela ira un petit peu mieux. Je pense que ce label n'est pas utile et que Montreux peut très bien faire sans. Cette commune doit commencer par s'occuper de ses citoyens avant de rajouter un label bling-bling sur sa poitrine.

M. Quentin Talon (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais exprimer mon mécontentement. Après la séance du dernier Conseil, le délégué de la Municipalité m'a demandé si j'étais d'accord qu'il y ait, comme à l'accoutumée, des personnes externes pour accompagner la Municipalité.
C'est effectivement justifié que les personnes du bureau d'étude puissent présenter leur travail et à la limite qu'un partenaire très impliqué dans le processus soit présent. Ce qui ne va pas, c'est de convier douze personnes pour leur faire une présentation suivie d'une séance de questions-réponses, le tout durant plus d'une heure.
Comme annoncé lors de la séance, c'était ma première présidence d'un rapport-préavis. J'espère que les prochaines se dérouleront sans surprise.

M. Christian Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que membre de la commission culturelle consultative, je propose que notre commission puisse débattre de ce dossier en même temps que de futurs règlements pour les subventions culturelles. J'estime que les acteurs culturels peuvent ajouter de la valeur à la Municipalité pour ces sujets importants.

M. Pierre Loup (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce rapport m'a laissé songeur, tout d'abord parce que je tiens et j'aime l'idée que la mémoire de Montreux soit vive, présentée et pas perdue, aux populations avoisinantes et au-delà. L'idée de faire un musée est méritoire et aurait mérité d'être un objet à part. Je constate que la Municipalité a mélangé deux objets, elle a présenté autre chose pour essayer de répondre à une idée de musée qui ne convenait pas. Or je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas faire les deux choses. J'ai essayé de comprendre ce qu'est ce label de l'UNESCO dont on nous parle et la commission a peu débattu sur la question alors que c'est l'essentiel me semble-t-il. Je suis allé jeter un œil sur internet et j'ai constaté que 24 villes européennes en font partie, pour ce qui est de la musique, et ont reçu ce label. Quand nous voyons le background de ces villes, nous pouvons nous demander si Montreux a véritablement une chance. Cette question n'a pas été débattue car nous n'avions pas ces renseignements là en commission. Sur la question du label et de la faisabilité j'aimerais bien qu'il y ait une autre séance de commission qui se penche sur le sujet avant de prendre une décision ce soir, parce que je ne suis pas si sûr que nous l'obtenions si facilement. Quant à la question du musée, je ne veux pas que nous l'abandonnions et je propose de soutenir l'amendement qui a éliminé le point 4, parce que précisément nous n'avons pas véritablement abordé le sujet comme il le méritait.

M. Romain Pilloud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En préambule, je vous informe que le groupe socialiste, dans sa très large majorité, soutiendra la proposition municipale. Je souhaite rappeler que lorsque nous parlons de l'UNESCO, dans le cas présent nous ne parlons pas d'une carte postale de Montreux, nous ne parlons pas de la Grande Rue, nous ne parlons pas non plus de la gare, de la tour d'Ivoire, du Centre des Congrès en tant que bâtiment ou de la vue que nous pourrions avoir depuis un endroit ou l'autre de la commune, nous parlons d'un patrimoine qui regroupe des questions qui sont artistiques.
Si nous regardons sur internet, devenir un partenaire privilégié de l'UNESCO c'est collaborer dans 7 domaines créatifs, que sont aussi l'artisanat, les arts populaires, les arts numériques, le cinéma, le design, la gastronomie ou encore la littérature et je crois qu'aujourd'hui, loin d'être un simple label décoratif, c'est une appartenance qui permet des échanges entre les villes, entres les différentes organisations qui regroupent aujourd'hui plus de 300 villes à travers le monde et je trouverais dommage de considérer, sachant que c'est reconnu au niveau international, que nous ne pouvons pas allez de l'avant avec ce label et qu'il serait décoratif.
Enfin pour préciser un élément, c'est bien toute l'idée d'un dossier de candidature, c'est que nous ne savons pas si ce dernier sera accepté. Je crois en les chances de notre commune, mais je crois que c'est la chance que nous demande aujourd'hui la Municipalité et c'est la raison pour laquelle nous allons soutenir la proposition faite par la commission.

M. Michel Zulauf (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'espère, que comme moi, vous avez apprécié la subtilité de l'argumentation de notre collègue M. Luder en nous proposant de ne pas voter pour ce label bling bling.
Je crois que d'une part il n'y a pas véritablement urgence, 2009, 2014, il est clair que M. Luder n'est pas le seul dans cette salle à estimer que la question n'est pas vraiment urgente. Nous ne travaillons pas dans la précipitation. À l'avenir, il est clair qu'il faudra ouvrir les portes, mais je vous rappelle le contexte dans lequel j'avais déposé ma motion en 2009, c'était après que nous ayons dépensé beaucoup d'argent à Montreux pour le musée de l'Audiorama et il y avait eu une erreur de localisation et des éléments dont j'ai eu connaissance et d'autres qui ne nous ont jamais été apportés.
Comme nous parlions beaucoup à ce moment-là de la modernisation du site de la gare, je pensais que nous pourrions trouver une issue et qu'il y avait une piste à explorer, mais 13 ans plus tard je ne m'affligerai de rien Mesdames et Messieurs les conseillers.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Premièrement, oui c'est un label bling-bling. Et non seulement il est bling-bling, mais en plus il faudra payer chaque année CHF 25'000 pour pouvoir le garder, forcément qu'à coup de CHF 25'000 je peux vous dire que ce label, Montreux l'aura les doigts dans le nez. C'est un peu comme le permis de conduire, au bout d'un moment on finit par le passer, il suffit de payer.
Pour le taux de réussite du label UNESCO, il faut que des villes l'obtiennent, sinon il n'a plus de raison d'être, donc Montreux l'aura.
Deuxièmement, je demande dans la salle combien d'entre nous, je m'inclus dans le «nous», connaissent un lieu en Suisse (il y en a 12 apparemment) mis à part Lavaux, qui a obtenu le label UNESCO et où les gens se rendent pour cette raison ? Si vous pouvez m'en donner deux ou trois, je serais épaté !

De plus, nous avons eu la très désagréable surprise de pouvoir lire dans la presse, avant même que ce Conseil en débatte, que Montreux allait rejoindre le label UNESCO. C'était déjà fait et quasiment plié, pesé, emballé et je trouve que c'est vraiment une attitude de la part de la municipalité que je ne sais comment qualifier, mais ce n'est pas ainsi que cela devrait se faire.
Nous ne pouvons pas donner au public une information avant que le Conseil en débatte, surtout de cette importance au point de vue politique. Juste pour cela je le refuserai et je ne comprends pas - je rejoins les propos de M. Loup - pourquoi nous faisons un fourre-tout avec deux musées mélangés au label ? De cette façon, les deux proposants des musées diront oui pour avoir leur musée et comme cela il y aura le label avec. Encore une fois on nous fait un mélange à tiroir. Si vous acceptez un des points ou le refusez, c'est tout qui passe à la trappe.
Je pense que cet objet est mal ficelé et qu'il n'arrive pas au bon moment. Il faut le refuser ou le reprendre ultérieurement.

M. Pierre Loup (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je tiens à préciser que je ne vais pas tout à fait dans le sens de M. Luder, le rapport donne un exemple à suivre au travers de Metz. Je crois que la Municipalité voulait aller voir du côté de Metz comment ils ont fait, je vous lis juste ce qui est écrit sur le site à propos de Metz : *« Metz, qui a vu naître le chant grégorien au IXe siècle, est aussi une ville pionnière en matière d'enseignement musical, avec l'ouverture d'un des premiers conservatoires en France (1835). Riche de ce passé, elle est de nos jours un haut lieu de la musique contemporaine. »*
Vous voyez que la barre est très haute et nous parlons de label pour des villes créatives, pas des villes qui font simplement des festivals, etc.
Je verrais d'avantage Vevey que Montreux postuler, parce que sur le plan, non pas musical, mais de l'image, à Vevey nous avons l'école d'arts appliqués, deux musées avec le Musée Jenisch et le Musée de la photo, nous avons l'école de photo, cette ville créée et donne l'accession à la création. A Montreux il y a moins d'éléments à ce niveau-là. Je me dis que nous devons partir de ce point pour en discuter d'abord.

M. Christian Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que musicien de Jazz je peux quand même dire que Montreux est une des premières villes en Europe qui a ouvert un festival de Jazz connu mondialement. Je pense que la barre n'est pas si haute si nous regardons un peu de l'autre côté.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite apporter quelques éléments pas rapport aux différentes interrogations.
Tout d'abord, nous ne parlons pas d'un label. Nous voulons intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO, dont 51 ont choisi le thème de la musique.
D'autre part, la somme de CHF 25'000, évoquée par M. Luder, ne correspond pas à une cotisation, mais une estimation des coûts que nous aurons, pour accueillir des délégations à Montreux ou nous rendre dans l'une ou l'autre des villes du réseau. Le but étant d'avoir des interactions intéressantes, partager des expériences et prendre connaissance des bonnes pratiques.
Ensuite concernant la créativité, peut-être n'avons-nous pas encore les mêmes outils favorisant la créativité que d'autres villes, mais nous avons quand même un atout extraordinaire. Ce fameux « Montreux Riviera pure inspiration », qui vient du fait que de nombreux artistes sont venu créer leurs œuvres chez nous.

Finalement, adhérer au réseau des villes créatives, c'est aussi bénéficier d'« un outil de gouvernance » qui permet de placer la créativité, et notamment celle des industries culturelles, au cœur de notre plan de développement. Nous bénéficierons aussi des coopérations au niveau international.
Vous parliez de la gare, des quais et de la Grande Rue, or il faut savoir qu'à travers du dossier de candidature, respectivement son plan de développement, nous aurons la possibilité d'apporter une plus-value à ces lieux en les thématisant autour de la musique. Car aujourd'hui, un hôte qui débarque à Montreux, en dehors de la période des festivals, n'a pas l'impression d'être dans la ville de festivals, tel que Le Montreux Jazz par exemple.
Comme déjà évoqué, ce n'est pas un label, mais il faut rester très humble, il y a des villes exceptionnelles qui participent à ce réseau des villes créatives, il nous faut travailler avec humilité. Jamais, même dans la presse, nous n'avons dit que nous l'obtiendrions facilement. Nous en avons discuté avec l'UNESCO Suisse. Il en ressort que nous avons des atouts à faire valoir, mais il s'agira de déposer un dossier de candidature convainquant, en y intégrant un plan d'actions pertinents. La rénovation du Centre des Congrès y fera partie tout comme la valorisation de nos festivals. C'est un des éléments, mais d'autres pourront venir et c'est cela l'objectif, de déposer une vision en indiquant que nous voulons mettre en valeur et développer, d'un point de vue muséal et expérienciel, le patrimoine musical montreusien.
L'objectif de ce préavis, c'est de déposer une vision commune, de disposer d'un outil de gouvernance en intégrant le réseau des villes créatrices de l'UNESCO et de fédérer les acteurs autour de cette vision.

Mme Béatrice Tisserand (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis étonnée que peu de personnes connaissent ce « pure inspiration » peut-être qu'il faudrait communiquer, parce que cela fait 14 ans qu'il a été créé et que Montreux-Vevey tourisme a gagné un prix pour cela, le prix du tourisme Suisse.
Avec le positionnement de Montreux comme ville de musique et Vevey comme ville de shopping et Lavaux comme gastronomie.
Peut-être qu'il serait bon, lors du dépôt de ce type de préavis, de rappeler le contexte et de nous rappeler qu'il y a eu ce genre d'étude qui nous a coûté à l'époque, passablement cher.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais répondre à M. Piemontesi que, peut-être ou sûrement, ce n'est pas la majorité des montreusiennes et montreusiens qui souhaitent que leur ville soit thématisée autour de la musique et que tout tourne autour du Montreux Jazz Festival.

Festival de Jazz qui n'a de jazz plus que le nom, parce que comme dirait Céline Dion « les choses ont changé et rien ne sera plus comme avant ». Dire que cela permettra d'accueillir des évènements, de thématiser toute la ville etc. cela me fait un peu penser à l'hôte des jeux olympiques qui dépense des milliards pour les infrastructures et qui, quand l'évènement est fini, reste avec sur les bras des installations qui ne servent plus. Non, je ne suis pas convaincu et je pense que Montreux a des acteurs culturels qui font déjà ce q'il faut pour le rayonnement de la ville et qu'il n'y a pas besoin de rajouter quoique ce soit pour tenter de faire encore mieux. Il faudrait déjà commencer par ce qu'il y a à faire et ensuite voir pour le superflu.

M. Pierre Loup (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce que vous avez décrit M. Piemontesi ne s'oppose pas du tout à la création d'un musée. Je ne vois pas pourquoi, dans le rapport, vous avez une opposition si farouche, je pense à la ville d'Angoulême qui a commencé par des festivals de BD et qui a eu le label de ville créative sur ce plan-là et qui a profité de bâtiments qui ressemblent à notre 2m2c, pour en faire un musée de la BD. Je ne vois vraiment pas pourquoi il y a un problème.

Amendement de M. Emmanuel Gétaz
Biffer la fin du point 4 après "[...] rapport. [...]"
4. de prendre acte du présent rapport et ~~qu'il a été répondu aux postulats de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014 ;~~

VOTE l'amendement est accepté par 52 OUI, 11 NON et 13 abstentions

M. Quentin Talon (DA)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 28/2022 de la Municipalité du 19 août 2022 au Conseil communal relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter la vision proposée relative à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ;
2. de déposer la candidature de Montreux comme membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ;
3. d'accorder à cet effet un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ;
4. de prendre acte du présent rapport ;
5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

6. d'amortir ces dépenses par le compte No. 150.3329 sur une période de 5 ans au maximum

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 54 OUI, 16 NON, 11 abstentions

7.5. sur le préavis No 29/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum pour le renouvellement de 6 véhicules et 2 remorques, ainsi que l'acquisition de 4 véhicules pour le Service des espaces publics, le Service des travaux publics et le Service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice Yerly (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,
Notre Conseil a été sollicité presque chaque année pour des préavis de remplacement de véhicules ou d'achats de véhicules neufs. En remontant sur le site du Conseil jusqu'en 2013, soit une période de 9 ans, le total des préavis concernant les véhicules communaux dépasse les 6 millions de francs. Et maintenant, voici que nous recevons un nouveau préavis pour une enveloppe de presque 1 mio de francs, sans savoir quand arrivera le prochain préavis sur le même sujet.
S'il est bien compréhensible que les services communaux doivent disposer de véhicules pour assurer les différentes missions, le montant alloué à l'achat de véhicules est très élevé pour une commune de cette taille.
D'autre part, les différents préavis soumis ne laissent pas entrevoir une vue d'ensemble ni une véritable stratégie communale concernant l'identification des besoins, de synergies et de renouvellement du parc.
Une vision d'ensemble et une stratégie, c'est ce que la ville de Vevey a entrepris cette année, avec le préavis n°24/2022 « demande d'un crédit cadre de 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et machines pour la ville de Vevey entre 2023 et 2026 ». Ce préavis a été soumis après que la Municipalité a mandaté un audit externe du parc de véhicules. Cet audit, réalisé par la société Hymexia, a permis une identification des besoins, de proposer une politique d'investissement et d'amortissement, des critères de performance technique et environnementale ainsi qu'une optimisation des polices d'assurance. Ceci a permis à la commune de renouveler son parc, qui accusait un âge moyen de 14.1 ans par véhicule, et de réaliser de substantielles économies avec les assurances et les synergies entre les services.
Pour ces raisons, je propose de soumettre au prochain Conseil un projet de motion invitant notre Municipalité à s'inspirer de cette méthode efficace pour gérer le parc de véhicules. Dans l'attente, je vais refuser ce préavis, pour les raisons mentionnées, et vous invite, chères et chers collègues, d'en faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2022 de la Municipalité du 26 août 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum pour le renouvellement de 6 véhicules, 2 remorques et l'acquisition de 4 véhicules pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 6 véhicules, 2 remorques et à acquérir 4 véhicules, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9146;
6. d'amortir les véhicules au rythme usuel par les comptes de fonctionnement xxx.3313 de chaque service ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 55 OUI, 17 NON et 6 abstentions.

7.6. sur le préavis No 30/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 181'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'une station de pompage pour l'évacuation des eaux usées, ainsi que de collecteurs pour la mise en séparatif des eaux claires et usées au droit du sentier des Bionaires à Clarens. (Rapp. M. Olivier Müller) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Müller (PLR)
En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 30/2022 de la Municipalité du 26 août 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 181'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'une station de pompage pour l'évacuation des eaux usées, ainsi que de collecteurs pour la mise en séparatif des eaux claires et usées au droit du sentier des Bionaires à Clarens,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de refoulement des eaux usées et de séparation des eaux mélangées au droit du sentier des Bionaires ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 181'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser la participation des propriétaires dans le compte de recettes du préavis ;
5. d'amortir la dépense directement sur le compte 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte 9280.004 « fonds égouts » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 1 abstention.

7.7. Sur le rapport-préavis No 32/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum, pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes et à la réponse à la motion de Mme Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022. (Rapp. M. Jonathan Al Jundi) ;

M. Al Jundi étant excusé, M. Romain Pilloud le remplace.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre, dans sa grande majorité, soutiendra l'amendement de Mme Jessica Ruedin, il nous semble, c'est un message que nous souhaitons transmettre à la Municipalité, qu'il y a une tendance à vouloir affirmer répondre à des postulats ou des motions trop tôt. C'est exactement l'argumentaire de Mme Ruedin qui défend l'idée que le rapport-préavis n'est pas une réponse à sa motion, il s'agit de l'outil permettant de développer la future réponse à sa motion. C'est la raison pour laquelle la majorité de Montreux Libre soutiendra cet amendement.
Sur la question de fond, les avis sont beaucoup plus partagés pour une raison principale qui est la suivante, nous avons, de mémoire en juin de cette année, pris connaissance d'une communication qui a été transmise à tout le Conseil et qui expliquait comment la Municipalité avait mis en place des plans de mobilité pour les grandes manifestations, avec beaucoup de détails et nous pouvions constater que le travail avait été fait en profondeur. Par ailleurs, de manière générale les grandes manifestations ont toutes des plans de mobilité, ils sont adaptés à la taille de la manifestation, à sa durée, au type de public, au moment de stress du trafic, suivant le type de manifestation, s'il s'agit d'une manifestation journalière ou essentiellement en soirée. Il semble qu'il y a déjà un grand travail qui existe et l'un des problèmes de la motion c'est qu'elle demande des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes et nous avons l'impression, en tout cas une partie de Montreux Libre a l'impression qu'en quelque sorte ces plans existent et que par conséquent la dépense de CHF 290'000.- paraît un peu inutile.
Nous aimerions rappeler que, dans le cadre de la votation populaire sur le Centre des Congrès, deuxième mouture, celle qui a été acceptée par les trois quarts de la population de Montreux, un engagement a été pris pour mettre en place un plan de mobilité qui permet de gérer les questions de parking pour l'ensemble de l'activité du Centre des Congrès.

D'une certaine manière nous avons l'impression que ce rapport-préavis pourrait peut-être intégrer cette question, il s'agirait d'un argument permettant de voter pour, mais d'un autre côté l'objectif de la motion de Mme Ruedin n'est pas exprimé spécifiquement vis-à-vis du Centre des Congrès, d'où une certaine perplexité.

Mme Jessica Ruedin (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,
Je remercie la Municipalité pour le lancement rapide de cette étude, elle est nécessaire et urgente pour que nous ne nous retrouvions pas dans la même situation que l'année dernière lors du marché de Noël.
Des mesures doivent être prises dès maintenant pour assurer la qualité de vie des habitantes et habitants, mais également pour assurer le bon accueil des personnes qui viennent en nombre à Montreux en fin d'année.
Cette étude, j'en suis sûre, devra permettre à la Municipalité et à ses services de disposer d'un panel de solutions qui pourront être déployées en fonction des besoins et des caractéristiques de la manifestation.
Par rapport à ce que vient de mentionner M. Gétaz, concernant les manifestations, spécialement les grandes qui disposeraient déjà d'un plan de mobilité, je pense que l'exemple du Jazz de l'année dernière prouve que ce n'est absolument pas le cas ou que ces plans de mobilité, sont aujourd'hui, clairement sous dimensionnés ou mal dimensionnés par rapport à la réalité du terrain ou à l'évolution des réalités du terrain.
Je pense que cette étude fait vraiment sens et qu'elle est importante aujourd'hui. Il faut que nous ayons un retour de la Municipalité sur ce qui va aboutir de cette étude, ce qui sera ensuite mis en place, pour que nous comprenions ce qui va se passer et les implications qu'il y aura pour les manifestations et pour les habitants.
J'encourage vivement le Conseil à accepter ce rapport-préavis pour la qualité de vie de notre commune et pour notre image en tant que ville d'accueil.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Le groupe PLR refusera ce préavis à une large majorité, pour plusieurs raisons.
Tout d'abord, la conformité du rapport-préavis avec le droit des marchés publics ne semble pas évidente. Le rapport de commission indique que le montant de 290'000 CHF ne sera pas adjugé en une seule fois, mais réparti entre les postes.
Problème : le saucissonnage est une pratique interdite en droit des marchés publics. Bien sûr, le Conseil communal n'a pas tous les éléments pour savoir si c'est effectivement du saucisson, mais en tout cas, ça sent quand même un peu le pâté.
En effet, même si le montant du crédit d'étude est réparti en plusieurs phases, c'est l'estimation totale du montant du marché qui fait foi, donc 290'000 CHF, montant synonyme d'une procédure marchés publics ouverte. Le simple fait de diviser un marché avec pour conséquence de rester en dessous des seuils est une pratique illicite, peu importe que cela soit intentionnel ou pas, peu importe si le travail est ensuite réparti entre plusieurs bureaux ou pas.
Nous posons donc ici la question : Est-ce que la Municipalité peut pleinement rassurer le plénum et expliquer plus précisément en quoi est-ce que le fait d'adjuger ici en plusieurs fois constituerait autre chose que du saucissonnage ?
Nous espérons que la Municipalité saura nous rassurer sur le caractère licite de la procédure. Dans le cas contraire, nous voyons mal comment est-ce qu'il serait acceptable pour le conseil communal d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le second point concerne le plan de mobilité même. Si le groupe PLR est unanime à considérer qu'un tel plan est nécessaire, comment nos prédécesseurs ont-ils fait ? Des Montreux Jazz Festival évidemment, des marchés de Noël bien sûr, mais aussi par exemple une fête fédérale de musique, une fête des narcisses ou encore des sommets diplomatiques se sont déroulés sans problème particulier, preuve que des plans efficaces ont pu exister, même lors de l'époque de la voiture, époque qui est, rappelons-le, toujours d'actualité. Il ne faut sans doute pas partir totalement de zéro comme le rapport-préavis le laisse suggérer et on ne comprend pas forcément pourquoi ces anciens plans auraient montrés leurs limites comme l'affirme la Municipalité dans le rapport-préavis. L'exemple du marché de Noël 2021, relaté à l'instant par Mme Ruedin, n'illustre pas un mauvais plan de mobilité, mais plutôt de l'absence de plan de mobilité tout court. A notre sens, il faut ressortir des tiroirs les plans de mobilité existants et les adapter. Il semble également absolument nécessaire de se cordonner, voir d'impliquer également les autres communes de la région, et peut-être également certains autres acteurs possédant des parkings privés. Ces éléments ne sont pas mis assez en avant dans le préavis.
Dernier point, et cela avait été évoqué par notre groupe lors de la dernière séance, le montant du crédit d'études semble élevé. Le rapport de commission ne mentionne rien à ce sujet. Le groupe PLR estime que dépenser 290'000 CHF pour établir des concepts, c'est trop. Il existe plusieurs bureaux d'étude capables de réaliser ces prestations et, pour rebondir une dernière fois sur les marchés publics, un appel d'offres en procédure ouverte aurait évidemment permis de faire jouer la concurrence et de faire baisser, peut-être sensiblement, le montant de l'étude.
Lors de la séance du 14 septembre, le groupe PLR saluait ce préavis. Aujourd'hui, une majorité du groupe PLR le salue toujours et estime toujours nécessaire d'avoir un plan de mobilité, mais pas comme ça ni à ce prix-là.
Pour ces raisons, la majorité du groupe PLR rejettera le préavis.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC refusera le préavis, mais acceptera techniquement l'amendement de Mme Ruedin, car il a du sens. Il va tout à fait dans la veine de ces objets qui reçoivent une réponse, soit dans le tiroir, tout en un ou ne répondent pas exactement à l'auteur, mais dont on profite d'une occasion pour répondre et je n'aime pas cette pratique.
Pourquoi refuser ces CHF 290'000.- ? C'est trop cher ! Détail amusant, c'est que le préavis est sous dimensionné parce qu'il faudra ajouter l'étude pour le plan de mobilité quand il y aura les évènements de l'UNESCO. Je vous invite à refuser le préavis, parce que j'ai aussi l'impression que, mis à part les problèmes juridiques du marché public, la Municipalité a entièrement mis l'étude sur des ressources externes et elle n'a plus en son sein de personnes capables de faire des plans et projets pour nous, et je trouve cela assez effrayant. Il me semble que nous avons des talents dans la commune comme cela a été dit, il y a des manifestations qui se déroulent sans problème, utilisez les compétences de ces gens, pourquoi faut-il absolument tout miser à l'extérieur ?
Pour toutes ces raisons nous refuserons le préavis et accepterons l'amendement.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
De mon côté, j'insiste pour obtenir une réponse de la Municipalité si ce préavis inclut le plan de mobilité pour notre Centre de Congrès 2m2c. Je me suis engagée personnellement auprès de la population pour obtenir un plan de mobilité pour le Centre de Congrès et je soutiens les efforts pour une planification optimale de la mobilité sur l'ensemble du territoire de la commune. Il existe déjà différents plans de

mobilité à Montreux et je souhaite m'assurer que nos différents services sont bien coordonnés à ce sujet. S'il devait s'avérer que la Municipalité veut demander 290'000 francs supplémentaires sans que le plan de mobilité promis à la population pour le Centre de Congrès soit inclus, ce serait une très mauvaise nouvelle et je devrais reconsidérer mon vote.
La Municipalité peut-elle donc prendre clairement position et informer le Conseil communal si le montant de 290 000 CHF comprend également le plan de mobilité concret pour le Centre de congrès, qui a été accepté par la population lors du vote pour le deuxième projet de rénovation ?

M. Yanick Hess (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'attire votre attention sur la proposition de M. Luder et de M. Gétaz à savoir s'il faut répondre au motionnaire lors du dépôt du préavis. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité sera obligée de revenir uniquement avec un rapport et la conclusion de ce dernier sera d'en prendre acte.
Nous nous plaignons actuellement d'avoir trop de commissions et qu'il n'est pas facile de trouver des commissaires, il faut être conscient que cela rajoutera de la lourdeur à l'administration.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que fait M. Hess, a priori, de toute manière, vu que ce sera un plan de mobilité, qu'il y aura des dispositions qui seront prises, de toute manière il y aura un rapport sur ce plan de mobilité. Nous ne rajoutons pas de travail et d'étapes supplémentaires. C'est à ce moment-là que la Municipalité dira qu'avec les dispositions tirées du crédit d'étude, nous pensons répondre à Mme Ruedin qui pourra s'exprimer et dire si cela répond ou pas à sa motion.
Pour le moment, comment voulez-vous qu'elle puisse dire que cela répond à sa motion, elle ne sait rien ou juste qu'il y a un chiffre de CHF 290'000.-.
L'étape qui consiste à répondre à cette motion arrive trop tôt.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite revenir sur les éléments soulevés successivement au cours de cette discussion.
Tout d'abord le contexte : ce qui fait notamment la spécificité de Montreux, c'est le fait de recevoir des grandes manifestations qui accueillent plus de 100'000 visiteurs par semaine, ce qui est conséquent pour une ville telle que la nôtre. Des évènements de cette ampleur engendrent des problèmes particuliers qu'il nous faut traiter spécifiquement.
Il a été demandé s'il n'existe pas de « vieux » plans de mobilité que nous pourrions ressortir : c'est ce que nous faisons déjà aujourd'hui. Nous utilisons toutes les ressources à disposition, mais elles sont maigres et quasiment inexistantes. Nous faisons au jour le jour au mieux, en espérant que le dispositif élaboré tienne deux semaines, voire un mois ou un mois et demi pour le Marché de Noël. Cela ne fonctionne pas à satisfaction parce que nous n'avons pas les outils pour faire un travail correct : c'est à juste titre qu'il y a eu ces interventions au Conseil en décembre de l'année passée. Il faut un concept de mobilité correct qui permette d'assurer l'intégration de ces manifestations au sein du tissu urbain montreusien : les riverains et les gens souffrent de ces problèmes de circulation. Nous recevons régulièrement des lettres de réclamation à ce propos.

Intégrer ces manifestations dans le tissu urbain montreusien et assurer la qualité pour les personnes qui se rendent aux manifestations, faire en sorte qu'ils arrivent à l'heure au concert ou en toute sérénité à Montreux, ce sont tous ces aspects qui seront traités. En parallèle, pour les habitants le but est de soulager et de permettre à tout un chacun de continuer à vivre de façon convenable et sereine pendant ces grandes manifestations. C'est aussi au service de ces grandes manifestations qu'il faut faire en sorte que celles-ci soient bien intégrées dans la ville.
Il y a un autre problème que nous n'avons pas mentionné en commission, il s'agit de celui des services de secours. Aujourd'hui, lorsque vous avez des cas, comme le Marché de Noël 2021 ou lors d'autres manifestations ponctuelles où nous n'avons pas de plans de mobilité satisfaisants, vous avez des rues qui sont engorgées. Comment faisons-nous s'il y a des urgences (pompier, secours) ? Nous n'avons plus les moyens d'intervenir en cas de problème et nous nous faisons remettre à l'ordre par le canton qui nous enjoint de trouver des solutions.
Donc ce que visent ces plans de mobilité, ce n'est pas un luxe, mais une nécessité, parce que Montreux a une particularité topographique et économique et c'est à cela que nous devons répondre.
Concernant la question de M. Müller relative aux marchés publics, j'entends articuler très souvent ce chiffre de CHF 290'000.- : il est partiellement vrai ce chiffre, autrement dit il correspond bien au montant sur lequel votre Autorité devra se prononcer, mais il ne correspond pas au seul crédit d'étude : ce montant contient d'autres choses, notamment les CHF 40'000.- dont nous avons besoin pour mettre en place des mesures pour le marché de Noël de cette année. Il y a également CHF 33'000.- pour les divers et imprévus, donc nous arrivons, je pense que c'est ce que veut entendre M. Müller, sous la valeur seuil de CHF 250'000.-.
Par rapport à la question de M. Müller encore, il est important d'insister, qu'à ce stade du préavis, les travaux n'ont évidemment pas encore été adjugés à l'exception de la récolte de données qui, comme vous l'avez lu, fait l'objet d'un compte d'attente. Ce sont des éléments qui sont encore complètement ouverts et je m'étonne que l'on s'enflamme, à ce stade, sur ces aspects-là.
Il est tout aussi important de noter que l'étude se découpe en plusieurs étapes distinctes et que ces étapes-là peuvent être attribuées à des mandataires différents. A aucun moment nous n'avons dit que ces CHF 250'000.- seraient attribués à un seul et unique prestataire, ce n'est pas la logique exprimée. Ces différentes étapes correspondent à des travaux précis : par exemple, la récolte de données ne sera pas fait par le même mandataire, que la création ou le dessin des plans.
Ce sont ces éléments-là que nous souhaitions porter à votre connaissance. Néanmoins nous prenons bonne note des préoccupations relatives à cette question des marchés publics et évidemment la Municipalité rappelle qu'elle est soucieuse d'agir conformément aux procédures et au respect de la loi sur les marchés publics. Ce soir nous nous engageons à faire cela.
Enfin, si M. Müller ou d'autres conseillers ont des doutes sur la manière dont la Municipalité applique les procédures en termes de marchés publics, il y a un organe de contrôle qui s'appelle la COGEST, qui est là pour contrôler les préavis et les dépenses effectuées par la Municipalité. C'est donc à la COGEST que revient le rôle de contrôler les dépenses des préavis et elle aura tout loisir d'examiner si la Municipalité a bien fait son travail.

M. Vincent Tschopp (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour le marché de Noël 2021 on m'avait dit que le « NON-dispositif » était une mesure de problématique COVID. Je souhaite qu'il soit retiré par rapport aux références de ces questions.
Cela veut dire que si nous mettons un dispositif de manifestation, cela devient une manifestation avec contrôle des accès et passeport COVID, alors que si c'est un marché normal ce n'est pas le cas.
Je trouve qu'il s'agit d'un point intéressant à éclaircir et indiquer objectivement une bonne fois pour toute si cela a bien été le cas pour ce marché de Noël. Du coup, il n'est pas en référence, parce que nous n'avons volontairement pas mis de dispositif de stationnement pour que le marché ne se retrouve pas complètement clôturé comme une manifestation normale (avec contrôle accès COVID).
Si c'est le cas, il ne faut plus en parler, puisqu'il ne s'agit pas d'un problème de circulation, mais un problème de mise en place car nous n'avons pas voulu rajouter des coûts au marché de Noël.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Permettez-moi de rebondir sur les questions de marché public, 290'00 – 40'000 - 33'000 cela fait CHF 217'000.- ce qui est le seuil de la procédure sur invitation qui doit être appliqué. Vous dites que vous n'avez pas pris de promesses d'adjuger au même mandataire, je suis étonné parce qu'il s'agit quand même du montant global du marché qui me semble être pertinent, si nous commençons à donner des bouts de mandat à tel bureau ou tel bureau pour ne pas passer par les marchés publics, cela ne me semble pas forcément cohérent, mais peut-être que je me trompe et qu'il s'agit d'une stratégie qui fonctionnera.
Maintenant, je ne vais pas poser la question à la COGEST, même si je pense que ce serait une bonne idée qu'elle se penche sur le sujet des marchés publics prochainement, car nous avons la nouvelle loi sur les marchés publics qui entre en vigueur au 1er janvier 2023, cela serait l'occasion de vérifier ce sujet.
Si vous n'y voyez pas d'objections, je pourrais, éventuellement, poser la question au centre de compétence des marchés publics du canton de Vaud pour qu'ils confirment que la procédure est en ordre. Je vais le faire à titre personnel et je reviendrai avec la réponse, mais si le mandat est déjà en cours cela ne devrait pas poser de problème.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, conseillères et conseillers,
Nous ne sommes pas de l'avis de nos collègues du PLR, nous pensons qu'il faut faire confiance au compromis de commission et à l'avis municipal qui nous paraît être cohérent pour aller de l'avant. D'ailleurs, nous faisons confiance en la démarche entreprise par celle-ci.
Évidemment la Municipalité va respecter la loi en toute circonstance et en faire une raison principale de refus est particulièrement dommageable. Les études de mobilité pour les manifestations coûtent cher car elles aussi sont plus complexes qu'à l'époque, avec des compétences très spécialisées. Enfin, pour rappel, les budgets prévus constituent un maximum de dépense et ne représentent pas forcément le montant qui sera in fine dépensé.
Nous pensons qu'il serait dommage de refuser en bloc ce projet qui a trouvé des compromis entre tous les bords politiques lors de la commission.

De ce fait, le groupe socialiste vous invite à soutenir, les conclusions du rapport-préavis. En vous remerciant de votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En écoutant la réponse municipale je pense que nous avons vraiment besoin d'un budget de CHF 290'000 pour avoir des forces extérieures qui nous aident.
Je regrette de ne pas avoir eu de réponse à ma question qui est pourtant très simple : est-ce dans ce montant, un plan de mobilité complet, compréhensible et efficace pour notre Centre des congrès est inclus oui ou non ?

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Veuillez m'excuser Mme Lauber Fürst d'avoir omis de vous répondre tout à l'heure : ces plans de mobilité sont centrés en priorités sur les grandes manifestations, mais l'objectif, et c'est aussi inclus dans l'étude, est de pouvoir décliner par la suite ces plans de mobilité sur des manifestations de taille moyenne et plus petite. L'idée est d'avoir suffisamment d'éléments pour ensuite pouvoir répondre aux situations des évènements culturels qui génèrent des flux conséquents et ayant un impact sur la ville. Etant donné que vous faites allusion au Centre des Congrès, je pense qu'une bonne partie de ces évènements se trouvent dans ce cas-là. J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations.

Amendement de Mme Jessica Ruedin
La motionnaire souhaite déposer un amendement en supprimant le point 3 des conclusions du rapport préavis.

~~3. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de Madame Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022 ;~~

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe PLR n'est pas convaincu par le fait que le rapport ne réponde pas à la motion de Mme Ruedin.
En effet, la motion de Mme Ruedin « exige un plan de mobilité pour toutes les grandes manifestations de Montreux » et le rapport-préavis propose « d'élaborer de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes ». On est donc semble-t-il pile poil dans le tir de ce qui est demandé par la motionnaire.
Il ne s'agit pas de savoir si le futur plan de mobilité sera oui en non en conformité avec les attentes techniques probablement très pertinentes de Mme Ruedin, mais uniquement de constater que la demande de Mme Ruedin a été prise en compte, ce qui semble bien être le cas ici, puisqu'il y a la promesse d'un plan de mobilité, qu'il soit ensuite bon ou mauvais est sans importance.
Le groupe PLR refusera cet amendement.

Mme Jessica Ruedin (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Concernant mon amendement j'insiste sur le fait que le lancement d'une étude ne répond en rien à ma motion, parce qu'elle demande clairement à la Municipalité d'exiger des plans de mobilité et le rapport préavis propose simplement de lancer une étude pour connaître les options et les outils qui sont à notre disposition. Les solutions

et les actions concrètes qui seront finalement mises en place par la Municipalité, en collaboration avec les organisateurs de manifestations, ne sont absolument pas esquissées à ce stade et nous ne savons pas ce qui va se passer pour les habitants de Montreux, ni pour les organisateurs de manifestations. Je pense que nous sommes, là aussi, dans un souci de transparence, de savoir ce qui va être concrètement mis en place et la réponse à cette motion pourra intervenir dans un deuxième temps, par un rapport de la Municipalité qui dit ce qui sera mis en place concrètement.
Le but est simplement de faire intervenir la réponse dans un deuxième temps, ce qui me semble être essentiel au vu des enjeux qui nous occupent dans le cadre de ce rapport préavis.

Amendement de Mme Jessica Ruedin
La motionnaire souhaite déposer un amendement en supprimant le point 3 des conclusions du rapport préavis.

~~4. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de Madame Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022 ;~~

VOTE l'amendement est accepté par 55 OUI, 19 NON, 3 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud (SOC)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 32/2022 de la Municipalité du 2 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum, pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes et à la réponse à la motion de Madame Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.127 « Concept accessibilité aux manifestations » ;
4. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. d'amortir ces dépenses par le compte No 400.3329 sur une période de 5 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 43 OUI, 25 NON et 9 abstentions.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. Préavis No 33/2022 relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement.
(Date de la commission : jeudi 3 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

Présidente (SOC) : Mme Marie-Solène Adamou Moussa
Membres : Mmes Catherine Morel, Anne Saito
MM. Yahya Berhili, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Romain Pilloud, Michel Posternak, Benoît Ruchet, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre souhaite que la commission reçoive un résumé des 10 dernières années sur un tableau du nombre des EPT de la commune, du personnel communal avec un minimum de détail sur les dicastères et que la commission puisse statuer sur cette demande de nouveaux EPT en ayant aussi cette vision de la dynamique des engagements de personnel communal, sur les 10 dernières années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2. Préavis No 34/2022 relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
(Date de la commission intercommunale : jeudi 3 novembre 2022 à 18 h 30, à la Grande Salle, salle des Pléiades à Saint-Légier) ;

Président (PLR) : M. Yanick Hess
Membre (SOC) : Mme Carole Clavadetscher

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais que M. Hess discute durant cette séance de la possibilité d'augmenter de 1 franc la contribution pour la CIEHL en vue de compenser par une baisse de 1 franc la contribution au Fonds Culturel Riviera, qui n'a pas de rapport direct, mais cela équilibrerait les choses. Je considère que mettre 1 franc de plus pour de plus grands projets en commun, pour un plus grand nombre de citoyens, serait plus avantageux et efficient que de rajouter 1 franc pour le Fonds culturel Riviera qui est 10 fois supérieur, mais qui ne traite que d'un thème. Je transmets ma demande formellement à M. Hess.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3. Préavis No 36/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens.
(Date de la commission : lundi 24 octobre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Samuel Roch
Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Laurence Sierro, Carla Silva Borges De Sá
MM. Ambroise David Crittin, Jean-Marc Forclaz, Pierre Loup, Philippe Morier-Genoud, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4. Préavis No 37/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants.
(Date de la commission : lundi 31 octobre 2022 à 20 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Président (VERT-E-S) : M. Florian Manzini
Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Kyong-Won Schärer
MM. Yvan Aubord, Angelo Giuliano, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Roland Rimaz, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1. Rapport-préavis No 35/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021.
(Date de la commission : lundi 7 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Président (DA) : M. Quentin Talon
Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Ruth Bär, Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst, Christine Menzi
MM. François Cardinaux, Laurent Gilliard, Romain Pilloud, Silvano Pozzi

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Sur l'ordre du jour il est noté 20 h 00 et sur le rapport-préavis 19 h 00, quelle est l'heure correcte ?

Mme Irina Gote, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La séance commencera à 19h00.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

11.1. Interpellation de M. Cédric Blanc intitulée : Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site ?

M. Cédric Blanc (PLR)
Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,

Le projet immobilier des Grands-Prés a été accepté par notre assemblée en 2017. Plusieurs d'entre nous, dont je fais partie, ne siégeaient pas encore dans ce cénacle. Il apparaît cinq années plus tard, que certains citoyens, regroupés en association, remettent en question la décision démocratique qui avait prévalu en 2017. Ces opposants au projet ouvertement déclarés affirment à grand renfort d'arguments discutables ou à discuter que ce projet n'a plus lieu d'être réalisé et tentent actuellement d'en convaincre la population par voie d'initiative populaire.
Loin de m'inscrire en faux contre leurs droits, ni contre leurs opinions, permettez-moi d'adopter un regard pragmatique dans la gestion actuelle de ce dossier.
Je souhaite connaître aujourd'hui concrètement quelles seraient les véritables conséquences pour notre Commune si ce projet immobilier venait à mourir-né.

Dans ce but, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre clairement et de manière précise aux questions suivantes :
1. Quelles sont les engagements financiers exacts déjà consentis par la commune de Montreux pour ce projet immobilier ?
2. Quelles seraient les conséquences financières de l'abandon d'un projet immobilier sur le site des Grands-Prés ?
3. Quels seraient les projets sur notre territoire pouvant être impactés économiquement par l'abandon d'un projet immobilier sur le site des Grands-Prés ?

4. Quelles seraient les conséquences, autres que financières, de l'abandon d'un projet immobilier sur le site des Grands-Prés ?
5. Comment la Municipalité envisage-t-elle de compenser les pertes de recettes financières en cas de retard de réalisation ou d'abandon d'un projet immobilier sur le site des Grands-Prés ? Plus directement, a-t-elle déjà prévu un plan B voire un plan C ?
6. Y a-t-il à craindre pour le portemonnaie de nos contribuables en cas d'abandon d'un projet immobilier sur le site des Grands-Prés ?

Face aux investissements colossaux auxquels notre Commune doit faire face durant ces prochaines années et dans l'intérêt général, il m'importe que soient rendues publiques toutes les conséquences, financières et autres, évaluées à ce jour par notre Municipalité et de mesurer avec précision les engagements financiers déjà réalisés.
Pour favoriser la bonne compréhension des enjeux liés à cet objet, je sollicite de préférence une réponse écrite de la Municipalité. Dans ce sens, je la remercie d'ores et déjà pour la précision de ses réponses et vous sais gré de votre attention.

La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

11.2. Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée : Des pellets montreusiens ?

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est bien connu, notre commune est propriétaire de 1000 hectares de forêt. Ceci ne demande pas seulement un entretien colossal, mais notre commune produit chaque année des quantités importantes de bois. Par exemple, la scierie communale scie chaque année 500 m3 de bois rond, comme nous l'avons pu lire dans le dernier « Vivre à Montreux ».
Pour remplacer les chauffages à énergies fossiles par des chauffages à énergies renouvelables, le chauffage à pellets de bois est une alternative intéressante. En 2021, en Suisse, l'installation des chaudières à pellets a augmenté de 45% et la consommation de pellets a augmenté de 20%.
Comme la demande en pellets de bois est croissante et une production à partir de sciure locale est préférable, je me permets de poser les questions suivantes :
1. Plusieurs installations communales sont chauffées avec des plaquettes des bois issues de notre production locale. Est-ce que la Municipalité étudie la possibilité de valoriser les déchets de bois qui ne sont pas utilisés comme combustible dans les installations communales ?
2. Quelle est la quantité de sciure produite par la scierie communale par année ?
3. A l'heure actuelle, est-ce que cette sciure est valorisée, et si oui, de quelle façon ?
4. Est-ce que notre production locale de sciure justifierait la création d'une production de pellets communale ?
5. Où avez-vous envisagé la possibilité d'un partenariat avec un producteur romand de pellets pour valoriser la sciure et pour valoriser les copeaux non utilisés ? A

titre d'exemple : Enerbois SA à Rueyres VD qui est un partenariat entre la Romande Energie et la Scierie Zahnd.

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

11.3. Interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa intitulée : Protéger les piéton·nes sur les quais montreusiens

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,
Lorsque les beaux jours reviennent, lorsque le soleil pointe le bout de son nez, les quais sont un lieu magique pour se promener, flâner, pour y découvrir les paysages par ailleurs sublimés par le travail des jardinier·ères de la commune. Depuis quelques années néanmoins, des voix s'élèvent régulièrement pour témoigner d'un sentiment d'insécurité lié à la présence des vélos et des trottinettes à moteur sur les quais. Bien que la majorité de ces usagers de la mobilité douce soient respectueux·ses, certain·es vont à des vitesses bien trop élevées, frôlent les piéton·ne·s et mettent en danger les personnes se promenant sur les quais.
Pourtant, l'interdiction générale n'est pas une solution. Tout d'abord, elle ne prend pas en compte le droit et le besoin de certaines personnes de flâner à vélo ou à trottinette (loisir) ou le fait que les familles avec enfant ne peuvent juste pas circuler sur la route dans les conditions actuelles. De plus, en l'absence d'un espace entièrement sécurisé et continu sur la route cantonale pour les cyclistes, il est normal que certain·es privilégient les quais (personnes âgées, famille, personnes apprenant le vélo, etc.). En outre, le dimensionnement variable des quais entre Clarens et Territet empêche également d'envisager des espaces séparés.
Ces différents éléments m'amènent à poser, au nom du groupe socialiste, les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité envisage-t-elle, en collaboration avec l'ASR, de réaliser une campagne de prévention active dès le retour des beaux jours, pour sensibiliser à la cohabitation entre usagers de la mobilité douce et piéton·ne·s au bord du lac ? Pour rappel, la campagne « Mollo » qui avait été mise en place en 2021 sur les quais entre Montreux et Vevey n'était que peu visible et explicite. La réflexion pourrait également mener à la mise en place d'une signalétique permanente, notamment sur l'obligation des VAE 45 km/h d'éteindre leur moteur, sur la nécessité de ralentir à proximité des groupes, et de respecter la priorité piétonne.
2. La Municipalité pourrait-elle envisager, lors des périodes de forte affluence (marché du vendredi, évènements importants sur territoire communal), de mettre en place une déviation obligatoire des cyclistes et trottinettes entre les Escaliers de la Gare et le Marché couvert, avec une signalétique adaptée, comme c'est le cas dans d'autres marchés de même configuration (à Plainpalais à Genève, par exemple) ?

3. Pour quand sont prévues les prochaines étapes de réaménagement de la Grand'Rue afin de prolonger les infrastructures sécurisées pour les cycles et trottinettes et encourager un report des quais à la route ?
4. La Municipalité envisage-t-elle d'autres mesures spécifiques permettant d'améliorer le sentiment subjectif et objectif de sécurité pour les piéton·nes sur les quais, sans péjorer pour autant la sécurité des autres usager·ères de la mobilité douce ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre interpellation recouvrant des aspects qui concernent l'ASR, cela nécessite une coordination de notre part et vous aurez votre réponse vraisemblablement en novembre ou en décembre.

11.4. Interpellation de Mme Géraldine Torchio intitulée « Qu'en est-il de l'Îlot Bar ?»

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ceux qui ne connaîtrait pas ce lieu emblématique de nos quais, l'Îlot Bar est situé en face du 2m2c. C'est un endroit magnifique et populaire où l'on peut boire son café les pieds quasi dans l'eau. Si l'emplacement appartient à la Commune, le bar est géré depuis 21 ans par Madame et Monsieur Bovay. Ces derniers ont l'âge de la retraite, de plus, Monsieur Bovay est, hélas, très gravement malade. Ils souhaitent remettre leur fond de commerce et ont communiqué cette décision à la Municipalité. Le couple a sollicité une rencontre avec la Municipalité début septembre, appel laissé sans réponse pour le moment.

En septembre 2019, j'interpelais déjà quant à l'avenir de l'Îlot Bar et les réponses données indiquaient qu'il était trop tôt pour un appel à projet et qu'aucune décision n'était arrêtée pour un éventuel rachat des structures mises en place par les Bovay. Deux ans plus tard, il semble que la situation n'ait pas beaucoup évolué

Ainsi, comme l'avenir de cette parcelle semble toujours très flou, voici quelques questions :

1. La Municipalité a-t-elle prévu de rencontrer Madame Bovay afin de discuter de la remise de l'Îlot Bar ? Si oui, dans quel délai et, si non, pourquoi ?
2. Monsieur et Madame Bovay pourront-ils revendre leur fond de commerce aux prochains gérants de manière à récupérer une partie de leurs investissements depuis 21 ans ?
3. Est-ce que des personnes se sont déjà annoncées comme étant intéressées par la reprise de ce lieu ? Si oui, qui sont-ils ?

Je vous remercie pour votre attention et, d'avance, pour vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,
Nous répondons de la manière suivante à vos trois questions.

1. *La Municipalité a-t-elle prévu de rencontrer Madame Bovay afin de discuter de la remise de l'Îlot Bar ? Si oui, dans quel délai et, si non, pourquoi ?*

La Municipalité est en contact avec M. et Mme Bovay, une délégation de la Municipalité a rencontré le couple fin 2021 et nous avons également eu un échange téléphonique au début de l'été 2022, afin de nous entretenir de l'avancée du dossier. Pour la suite nous prévoyons de fixer la prochaine rencontre en fonction des éléments nouveaux que nous pourrons leur apporter.

2. *Monsieur et Madame Bovay pourront-ils revendre leur fond de commerce aux prochains gérants de manière à récupérer une partie de leurs investissements depuis 21 ans ?*

Par la force des choses, les tenanciers actuels ont effectivement engagé des investissements pendant ces deux décennies. Il devrait appartenir au nouvel exploitant de négocier un éventuel rachat de l'inventaire, éventuellement après une expertise.

3. *Est-ce que des personnes se sont déjà annoncées comme étant intéressées par la reprise de ce lieu ? Si oui, qui sont-ils ?*

CCM SA c'est montré intéressé par la reprise de cet espace au vu de la proximité entre cet espace et le 2m2c, il paraît pour la Municipalité, à ce stade des réflexions, intéressant de faire valoir cette opportunité de synergies. Des contacts sont en cours avec cette société afin de finaliser le projet. La Municipalité prie le Conseil communal de prendre note de ces éléments et estime ainsi avoir répondu à Mme l'interpellatrice.

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne suis pas satisfaite de la réponse municipale, premièrement parce que j'insiste sur l'urgence à cause de l'état de santé de M. Bovay et sur le fait que je crois qu'il serait très important pour ce couple de rencontrer la Municipalité maintenant. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais le temps il n'en a plus beaucoup et ils sont très ouverts et cela les rassureraient énormément de pouvoir avoir une vraie vision de ce qui les attend.
Deuxièmement si CCMSA est intéressé c'est super, mais CCMSA c'est un peu nous.
Je n'en dirai pas plus, mais cela provoque beaucoup d'autres questions qui viendront par la suite.

11.5. Interpellation de Mme Ruth Bär intitulée : Communication concernant la protection de la population

Mme Ruth Bär (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Au vu de la situation actuelle en Ukraine, on m'a posé des questions concernant les mesures de protection de la population en Suisse et plus spécifiquement dans notre commune : notamment concernant les abris, la distribution de comprimés d'iode, les alertes, etc.
J'ai pu obtenir ces informations très utiles sur différents sites comme :

1) l'Office fédéral de la protection de la population OFPP
babs.admin.ch/fr/publikservice/information/ukraine.html
qui a rédigé une feuille d'information (protpop.ch).

2) le site internet et son application Alert.swiss:
alarmes, avertissements et informations directes.

3) le site cantonal vd.ch (abris – vd.ch)
sous la rubrique sécurité – protection civile – abris

et finalement dans notre district

4) le site ASR sécurité-riviera.ch
sous Service de Protection Civile – Population – Abris
avec les chapitres
- informations et abris
- abris privés et comment les entretenir
- la carte des abris publics sur le district

Je pose la question à la Municipalité si ces informations pourraient être publiées sur le site de notre commune ainsi que des liens utiles. D'ailleurs il y a déjà d'autres communes qui l'ont fait.
Sans être craintive ou alarmiste, je pense que communiquer que toutes les mesures nécessaires sont prises est très utile et donnerait un sentiment de sécurité à la population.
Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

M. Olivier Gfeller, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Au début de la crise ukrainienne, la commune de Montreux a été l'une des premières à mettre à disposition une page internet au sujet de cette problématique, contenant différentes informations pratiques.
La cellule communication s'occupera très prochainement de mettre celle-ci à jour, notamment avec les informations et liens demandés par l'interpellatrice.

Mme Bär est satisfaite de la réponse Municipale.

11.6. Interpellation de M. Samuel Roch intitulée Coordination du service des travaux publics avec les services industriels

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Avant tout, je déclare mes intérêts, je suis président de l'association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs, et directeur d'une entreprise de construction sur la commune.

Par voie de préavis (N° 26/2017 voté par notre conseil le 07 février 2018) la Rue des Fontaines à Chailly s'est vue totalement renouvelée pour le bien non seulement des diverses canalisations et conduites mises à neuf mais aussi pour les surfaces ainsi réaménagées avec une volonté d'esthétique très réussie par l'intégration de pavés sur les bords.

Coût des travaux : 514'000.00 CHF et dernière couche d'enrobé pose en 2019.

Et bien sachez, Mesdames et Messieurs, que trois ans après il est questions de faire 11 sondages dans cette même chaussée pour le déploiement de Fibre optique de Swisscom pour lesquels un permis de fouille a été délivré pour la semaine prochaine.

Pire encore, sur le Chemin de la Tavallaz à Chailly toujours, suite au préavis N° 14/2020, notre conseil a voté un crédit de 615'000.00 CHF pour des travaux de même nature. Dernière couche d'enrobé posée en septembre 2021. Là encore, 12 mois plus tard, 3 sondages pour le déploiement de la FTTH (Fibre to the home) sont planifiés la semaine prochaine.

Sommes-nous prêts à nous soumettre aux exigences de Swisscom, bien que légitimées par l'article 35 de la Loi sur les télécommunications, et accepter que nos routes fraichement goudronnées soient éventrées peu après la réalisation de travaux de génie-civil multiservices ?

La Route des Narcisses sera goudronnée ce weekend. Combien de temps se passera-t-il avant le premier coup de pioche pour la suite du déploiement de la fibre ou autre ?

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, voici mes questions ?

1. Sur les projets spécifiques de la Rue des Fontaines et Chemin de Tavallaz, Swisscom ont-ils été consulté pour la planification des travaux de génie-civil multiservice ?
2. Si oui, quelle a été leur réponse ?
3. La coordination entre le service des travaux publique et les services industriels pour la planification des travaux de génie-civil se fait-elle en permanence et fait-elle l'objet d'une procédure officielle ?
4. Un service industriel, après avoir confirmé ne pas prendre part à des travaux communs, est-il tenu à des règles établies au niveau communal ou autre visant à éviter la situation décrite ci-dessus ?
5. L'article 35 de la loi sur les télécommunications enlève-t-il tous pouvoirs d'agir à la Municipalité ou conserve-t-elle une marge de manœuvre dans la discussion avec les services industriels ?
6. La Municipalité considère-t-elle cet état de fait comme un problème et a-t-elle la volonté de faire ce qui est en son pouvoir pour améliorer cette situation ?
7. Dans le cas spécifique de Chailly, le mal n'étant de justesse pas encore fait, la Municipalité peut-elle agir pour éviter les travaux prévus ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Si elle souhaite y répondra par écrit, je demande néanmoins une prise de position orale sur ma questions N° 7 ce soir.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Force est de constater que votre interpellation soulève un certain nombre de points techniques qui nécessiteront des vérifications, il ne nous est malheureusement pas possible de nous engager ce soir sur l'une ou l'autre des réponses. La Municipalité répondra par écrit.

M. Samuel Roch (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'espérais une réponse à une question bien spécifique qui nécessite une certaine réactivité vu la proximité des travaux, mais je respecte votre décision.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous vous invitons à la 536ème foire de Brent : vendredi soir, 4 novembre, ouverture des caveaux, suivi par le marché-concours du menu bétail le weekend du 5 au 6 novembre. Le vendredi 11 novembre aura lieu le traditionnel souper de soutien de la jeunesse de Brent sous le couvert, sur inscription. Nous serons heureux de vous voir nombreux dans notre village.

M. Fabien Willemin (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe Da. vous fait part de son indignation face au projet de rénovation du Centre des Congrès. Une première version du projet a été refusée par le peuple, avant tout pour des problèmes de coûts. Les opposant·e·s, les partis et la Municipalité se sont mis d'accord pour élaborer un nouveau projet tenant compte des oppositions.
Ce nouveau projet a été soumis à la population qui l'a accepté. Or, il était malhonnête de présenter un tel projet car il avait tellement été revu à la baisse sur certains points spécifiques qu'il n'était plus viable, ne serait-ce qu'en matière d'exigence cantonale sur la construction.
Certains postes du nouveau projet, qui n'avaient pas pu être évalués, ont été simplement comptés à zéro franc. D'autres postes ont été supprimés de façon complètement arbitraire rendant ce projet caduc. Preuve en est, ces postes ont été réintroduits dans un préavis accepté par le conseil communal en septembre 2022. L'ensemble de ces dépenses étaient indispensables, pour un projet cohérent.
Cela montre que le projet présenté au peuple était un compromis bricolé «à l'arrache» pour obtenir l'aval de la population, sans tenir compte, sur le fond, de l'avis exprimé par la population.
Nous espérons que l'ensemble des problèmes de financement ne seront pas reporté en défaveur de la salle pour les sociétés locales, un des points fortement mis en avant dans le second projet.
Les rails sur lesquels ce projet est lancé ne permettent plus de respecter la volonté populaire, c'est pourquoi décroissance alternatives (da.) ne soutiendra plus ce projet et se retire de la commission consultative.

Mme Antoinette Loup (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais faire un état des lieux de la première soirée participative surprenante pour le projet du futur PACom. Jeudi passé, une vingtaine de personnes se sont réunies suite à une invitation du service de l'urbanisme et de la Municipalité de Montreux, à deux soirées participatives autour de la vision et de l'orientation future du nouveau PACom. Les participants volontaires se composaient de moitié de conseillères et conseillers communaux et de moitié de Présidents des associations villageoise. Ma première surprise a été que nos deux GO de soirée, étaient en fait les urbanistes architectes DOLCI mandataire de la Municipalité. Dans le préavis 03/2021 ce bureau devait établir les démarches nécessaires pour établir l'état du surdimensionnement du territoire et ils se transforment en GO de la soirée. Quel est le surcoût lié à leur performance ?
Ma deuxième surprise a été qu'aucun document de travail n'a été transmis aux personnes présentes, hormis une feuille volante pour inscrire nos définitions et visions du futur PACom, idéal ou rêvé, pendant 15 minutes, sans utiliser de cadre légal ou institutionnel. En deuxième partie de soirée, une carte en noir et blanc du bas de la commune à colorier, selon nos futurs imaginaires. 40 minutes de travail en groupe en faisant, puisque c'est difficile pour des adultes, comme des enfants.
Puis la soirée s'est terminé avec de chaleureux remerciements sur notre magnifique homogénéité dans la rédaction de ce travail. J'ai remarqué que certains participants des hauts de la commune n'ont pas bien compris les spécificités du bas de la commune.
Je ne peux imaginer que ce type de soirée s'inscrit dans l'obligation de consultation populaire de la Municipalité pour la PACom. Il me semble légitime et responsable de se questionner si vraiment la Municipalité désire la participation active des personnes présentes, d'autant plus que plusieurs ont essayé de dire leur surprise et leur incompréhension devant cette soirée ubuesque.
La tenue de cette séance participative ne peut reposer sur ce degré d'improvisation, elle doit partir sur la base d'un travail initial, d'explication du cadre de la loi sur l'aménagement du territoire, avec une prise en compte de toutes les contraintes de cours d'eau, dangers naturels, protection du paysage, routes, etc. pas uniquement sur une séance que je qualifierais de sculpture sur nuage, comme nous en avons fait l'expérience jeudi passé.
J'imagine bien une pression de plusieurs milieux pour faire vite avancer ce projet, mais ce n'est pas en choisissant cette façon, infantile, que les élus se sentiront reconnus, entendus et surtout pris au sérieux. Nous avons des comptes à rendre aux citoyens qui nous ont élus. Merci.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je précise que le mandat de DOLCI n'était pas juste d'élaborer les plans de surdimensionnement et je vous invite à cet effet à relire éventuellement les conclusions du préavis.
Nous pouvons longuement discuter sur comment faire ces démarches participatives et je crois que ce soir ce n'est pas l'occasion. A notre sens il paraissait intéressant, dans une démarche très préalable, de vous donner l'occasion de réfléchir sans avoir les contraintes du cadre légal trop en tête. Évidemment nous pouvons faire un cours et après estimer que la somme de toutes les contraintes réduit notre marge de manœuvre à tracer précisément le bord d'une zone d'affectation, mais le souhait était d'avoir une approche plus souple.

Je prends note de vos critiques, effectivement les consultations sont des démarches participatives sans rôle décisionnel et ce n'est pas forcément une approche à laquelle nous sommes habitués à Montreux. C'est peut-être une culture à développer et, à titre personnel, je prends ces critiques comme une réaction utile pour nous améliorer.
A ce stade je souhaite vous rassurer, ce ne sont que des démarches très préalables et des démarches participatives ultérieures prendrons de plus en plus en compte les contraintes légales.

M. Benoît Ruchet (PLR)
Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Le groupe PLR a pris connaissance, puis acte, de la démission de Monsieur Florian Despond, après 11 années de bons et loyaux services. Cet entrepreneur autodidacte, enfant de Montreux, incarne de fort belle manière les valeurs libérales-radicales et s'est engagé sans compter, et ce depuis son plus jeune âge, pour notre belle Commune :

- Passionné par la nature et le travail du bois, il entretient avec application les forêts du territoire montreusien en qualité d'apprenti forestier-bûcheron au début de sa carrière professionnelle ;
- Travailleur et responsable, il se met à son compte en 2006, à seulement 19 ans, pour entretenir les toitures en tavillons, élément important de notre patrimoine, avec le succès qu'on connait aujourd'hui à Despond entreprises Sàrl;
- En 2011, il rejoint les bancs de ce Conseil, lors des élections communales générales, en obtenant la 4ème place parmi les élues et élus au législatif pour sa première candidature. Au sein de cette assemblée, il a assumé entre autres la présidence du groupe PLR ainsi que la présidence de la commission de gestion entre 2013 et 2015 et s'est notamment beaucoup investit dans les travaux du plan général d'affectation ou encore du 2m2c ;

Nous reconnaissons toutes et tous en lui une personne authentique, loyale et respectueuse qui défend avec droiture et vigueur ses idées comme ses valeurs.
Nous regrettons son départ de ce législatif, mais respectons naturellement son choix de se consacrer davantage à sa femme et leurs trois charmants enfants, aux nombreux défis professionnels qui l'attendent, ainsi qu'à ses nouvelles fonctions de député.
Il n'est pas présent ce soir, mais nous tenons ici à le remercier chaleureusement pour son investissement au Conseil Communal de Montreux ainsi qu'au sein du groupe PLR et nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir dans sa vie personnelle, professionnelle et politique. Merci Florian !

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Ruth Bär (VERT-E-S)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je reviens également sur le PACom, l'atelier participatif qui a eu lieu, je ne vais pas reprendre les mêmes points que ma collègue, mais ajouter quelques points.
J'ai participé au premier atelier qui ne m'a malheureusement de loin pas convaincu.
Premièrement au sujet de la représentation de la population. J'étais vraiment déçue. Nous étions une quinzaine de personnes, il n'y avait même de représentants de tous les partis politiques du conseil communal, ni d'Associations.
Deuxièmement, je pense qu'un atelier participatif d'un sujet aussi complexe mériterait auparavant d'une formation urbanistique sommaire.

Et la mission d'un atelier participatif devrait, à mon avis, être mieux cadré sa mission p.ex. avec des différents thèmes comme :
Tissu urbain, Densification du bâti
Environnement géographique et contraintes territoriales
Jardins et zones vertes
Structure économique
Mobilité et transport public
Vision d'avenir de notre commune, etc.

C'était plaisant de colorier des plans, d'être en mesure d'utiliser le stabilo boss vert pour les zones de verdures où je le souhaitais, et de constater qu'il y avait des similitudes avec les autres participants.
Mais c'était de loin pas ce que j'attendais d'un atelier participatif et à mon avis cela est absolument insuffisant pour permettre de définir les grandes tendances pour l'aménagement du territoire communal et servir de base pour un cahier des charges pour le bureau d'architectes.
Je pense, qu'il est absolument nécessaire que la population de Montreux soit incluse dans le processus et invitée pour les ateliers participatifs et que tous ceux qui le souhaitent puissent participer !

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Je souhaite vous faire part de la tenue de la 244ème édition de la Foire des Planches qui aura lieu comme toujours le dernier week-end d'octobre, vous avez toutes et tous reçu le livret ce soir, nous espérons tous vous y voir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président
Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.
N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter à l'huissier pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 23h34, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 novembre 2022 **à 20h00** à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président	La secrétaire
Nicolas Büchler	Céline Morier

Annexe 1

Monique Mejean-Bertholet
Rue du Bissac 5
1817 BRENT – Suisse
Tél. 021 964 46 66
Tél. port. 079 629 34 56

Brent, le 10 octobre 2022

Née le 15 juin 1944

Monsieur le Syndic
Mesdames et Messieurs
Les Municipaux de la
Commune de et à
1820 MONTREUX

Montreux n'aime pas SES Vieux

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

J'hésite … soit à vous écrire… soit à faire paraître cet évènement par le biais de la presse régionale « dans le courrier des lecteurs ». Je commencerais donc par vous écrire pour vous narrer ce qui m'amène à expliquer le concerne ci-dessus.

Il y a environ douze jours, désirant obtenir une Attestation de domicile, je me suis rendue, par le biais de mon vieux PC, sur le site de l'Office de la population pour y faire les démarches idoines. Ok… c'est bon… hum on me demande mon mot de passe. Etant donné que cela fait plusieurs années que j'étais allée sur ce site je l'ai oublié.. Hum ! Of course !!! Pas de souci j'ai la possibilité d'en solliciter un nouveau. Aujourd'hui, toujours pas de réponse.

Tout à l'heure, je me suis donc rendue au guichet dudit Office pour solliciter le document susmentionné. Alors que j'avais préparé Fr. 5.- , ce que m'avait coûté ce document demandé par le passé récent, j'entends la guichetière me demander ***Fr. 20.—.***
Face à mon étonnement et mon interrogation elle précise que c'est parce que je suis au guichet.

J'ai compris !!! Montreux n'aime pas ses vieux… Que faire avec toutes ces hausses, celles déjà en vigueur et celles à venir. Vingt francs lorsque l'on est une modeste retraitée, c'est un coup de poignard dans le porte-monnaie. La guichetière m'a dit ne pas être responsable… raison pour laquelle je vous interpelle ; stop, SVP. Et si j'avais pu effectuer ma demande par le site quelles auraient été les modalités de financement. Il faut l'enveloppe, le timbre, plus le prix du document… ??? Je n'ai que la Post carte. Je viens de retourner sur le site où il est fait mention de l'envoi d'un nouveau mot de passe que je n'ai évidemment pas reçu. (?), ce qui équivaut à un non accès.

Voilà c'est tout, j'attends et j'espère que vous écouterez mon indignation, car je suis une personne du troisième âge et vous ne m'aimez pas. Pensez-vous réellement que la majorité des dames (veuves) de ma génération ont accès à Internet ? La réponse est NON.

Je vous présente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations, tout en restant dans l'attente de votre réponse.

Monique Mejean-Bertholet

CC Monsieur le Président du Conseil communal pour lecture

Annexe 2

Nadia Vitale
Chemin de la Foge 1
1815 Clarens

Commune de Montreux
Pour le Conseil Communal
Grand Rue 73
1820 Montreux

Clarens, le 21 septembre 2022

Permis de construire concernant le parc de la Foge

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Par la présente, je me permets de vous transmettre pour information, un courrier que j'ai adressé ce jour à la Municipalité de Montreux concernant l'objet cité en titre.

Je vous en souhaite bonne réception et vous présentes, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, mes salutations distinguées.

Nadia Vitale

Annexe 2

Nadia Vitale
Chemin de la Foge 1
1815 Clarens

MUNICIPALITE DE MONTREUX
Grand Rue 73
1820 Montreux

Clarens, le 21 septembre 2022

Permis de construire ; Travaux de réhabilitation du système de filtration et traitement de l'eau, agrandissement d'un bassin extérieur et création de jeux d'eau. Création de vestiaires. Pose de panneaux photovoltaïques. N° CAMAC 205447, Chemin de la Foge 2 à 1815 Clarens. Parcelles 8158, 8144, DP32 / ECA 2065.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous remercie pour votre courrier du 24 août 2022.
J'ai pris note de la levée de mon opposition et vous informe que suite au dossier reçu, je ne ferai pas recours à vos décisions.

Néanmoins, je souhaite insister et vous demander de faire votre possible pour sauvegarder l'arbre qui se trouve devant la piscine. Non seulement pour le paysage, mais également pour le bien être des usagers. Ce frêne est la seule source d'ombre sur cette parcelle et elle est très appréciée des visiteurs.

Lorsque le projet a été voté au conseil communal, les problèmes que nous rencontrons au niveau du climat étaient beaucoup moins alarmants qu'aujourd'hui. Maintenant que nous connaissons les risques liés à ces dérèglements, et que les années à venir n'augurent rien de bon, je vous demande de porter une nouvelle réflexion sur la légitimité de la création des jeux d'eau.

Il est regrettable de constater que l'avis des habitants n'ait pas été considéré, et que les responsables de ce projet ne se soient pas donné la peine d'ouvrir un dialogue avec eux avant la mise à l'enquête. Des idées auraient peut-être été données et certaines craintes effacées.

Je tiens à vous faire part de ma déception quant au devenir de ce parc, et l'esprit que vous souhaitez lui donner avec un tel projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes lignes, je vous présente, Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.

Nadia Vitale

- Copie pour information, transmise au conseil communal

Annexe 3

Michel Pétermann-Pellaz & Simon Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

Montreux, le 10 octobre 2022

Conseil communal de Montreux
M. Nicolas Büchler, Président
Route de Caux 42
1823 Glion

Aux Membres du Conseil Communal :

Terrasse litigieuse du Z bar, Rue du Marché 16 à Montreux

Mesdames et Messieurs du Conseil communal,

Nous sommes désolés de vous solliciter à nouveau au sujet de la Terrasse du Z bar qui importune le quartier Rue du Marché / Rue Industrielle. Mais, devant des promesses non tenues de la part de l'administration communale et son silence quant à la fermeture définitive de cette terrasse dangereuse pour les piétons et génératrice de graves nuisances sonores, 65 décibels à 15 mètres du bar, nous nous devons de vous informer de la situation.

Pour rappel, cette terrasse a été installée à l'occasion des mesures de confinement Covid. Contrairement à toutes les autres terrasses installées à Montreux à cette occasion, elle est la seule qui obstrue totalement un trottoir (en infraction à la Loi sur la Circulation Routière). De plus, elle se situe en face de l'Unité d'accueil pour enfants « SCOUBIDOU » ; ce qui oblige les groupes d'enfants se rendant à l'école à traverser la chaussée en diagonal. Des éducatrices sont conscientes de ce danger mais n'osent pas officiellement s'exprimer ; la direction de la FACEME, quant à elle, signale qu'il n'y a pas de problèmes. On joue ainsi avec insouciance la sécurité d'enfants contre l'épanouissement de quelques fêtards pour la plupart enivrés.

La seule concession accordée par la Commune en juin dernier fut une réduction de l'étendue des heures d'ouvertures nocturnes après que nous ayons sollicité la préfecture.
Et tout l'été, le tapage nocturne fut roi, obligeant le voisinage à dormir en cette période caniculaire les fenêtres fermées ! En effet, les nuisances sonores en milieu de nuit proviennent de la porte du bar laissée très souvent ouverte, du tapage nocturne de la clientèle sur et devant la terrasse, ainsi que des voitures de clients (de différents cantons suisses) qui font bruyamment usage de ce chemin « Bordiers autorisés » et s'y garent sur les trottoirs sans être inquiétés par la police qui nous répond très souvent au téléphone qu'ils n'ont pas les effectifs disponibles pour effectuer leur travail. (Une annexe à ce courrier contient quelques précisions à l'attention de la Police du commerce.)

Annexe 3

Cela fera deux ans que nous nous plaignons à la commune. Des promesses ont été successivement données par la Police du commerce, puis par M. le Municipal J.-B. Pien que cette terrasse provisoire serait fermée. On passe ainsi de délais successifs en promesses successives... Le dernier délai, mentionné lors d'une séance de conciliation en présence des différentes parties, fut le 31 décembre 2022.

Nous vous prions instamment d'exercer vos fonctions politiques d'encadrement des autorités exécutives afin que les citoyennes et citoyens puissent « bien vivre » à nouveau dans ce quartier de Montreux.

Si la commune a fait quelques concessions d'horaires en juin dernier, c'est parce que nous avons interpellé la Préfecture du district dont voici les deux paragraphes qui contiennent sa réponse :

> « Après avoir obtenu les renseignements nécessaires auprès des autorités compétentes, nous constatons qu'aucune violation de la loi n'a été signalée et des mesures ont déjà été ordonnées pour limiter les éventuelles nuisances sonores.
> Au demeurant la préfecture n'est pas compétente pour agir de manière plus approfondie dans un domaine relevant de l'entière autonomie communale. »

Donc, la préfecture ne s'est renseignée qu'auprès d'une des parties (la Commune) et dit en outre son incompétence en regard de l'autonomie communale.
Le Conseil communal reste ainsi pour nous la dernière instance démocratique pour faire entendre la voix de simples citoyens lésés dans leur intégrité. Le voisinage du Z bar est constitué essentiellement de personnes modestes et/ou issues de la migration qui ont peur et n'osent pas interpeller les autorités ou signer une pétition, souffrant en silence...

C'est pourquoi nous espérons que vous ferez bon accueil à ce courrier et que vous pourrez obtenir les garanties que l'administration communale tiendra sa promesse de faire démonter cette terrasse pour le 31 décembre.

Recevez, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Michel Pétermann Simon Favez

Copie à : Cap Stephan Gattone, Responsable de l'Office du commerce et des manifestations

Annexe mentionnée à l'attention de la Police du commerce

Annexe 3

Annexe à l'attention de la Police du commerce

Globalement, la gestion de ce bar pose problème, car il n'y a pas de service d'ordre privé. Et non seulement le tenancier n'encadre pas ses clients, mais il participe lui-même aux nuisances sonores devant son bar.

Exemples emblématiques de la gestion calamiteuse de ce bar :

- Il n'est pas rare que le gérant dirige les véhicules de ses clients vers des places de parc privées ; pour rappel, cette rue est pourtant « Bordiers autorisés ».

- L'horaire de fermeture de la terrasse exigée à 22h en semaine et à 24h le week-end est rarement respecté, ceci 3 mois après son entrée en vigueur.

- De plus, cette terrasse n'étant pas fermée physiquement (par exemple par une chaîne), des fêtards s'y installent souvent après l'heure de fermeture et génèrent des nuisances sonores pour le voisinage.

- Le samedi 1er octobre, la nuit à l'intérieur du bar s'est terminée le dimanche à 8h du matin. Enivrés, des clients ont alors repris bruyamment leurs véhicules immatriculés à Zürich.

- Des clients fument du cannabis sur la terrasse durant les heures d'ouverture.

- Un stroboscope intérieur envoie ses faisceaux lumineux nocturnes contre la paroi de l'immeuble voisin générant des clignotements constants illicites (en particulier contre le plafond translucide de la terrasse) ce qui occasionne en continu des désagréments lumineux dans les immeubles voisins.

- Les soirées « karaoké » des jeudis et vendredis dépassent largement les 72 dB autorisés à l'intérieur d'un établissement public, car des mesures effectuées à 15m de l'établissement avec un sonomètre étalonné indiquaient 65 dB.

N.B. : Lors d'une séance de conciliation, le Cap Stephan Gattone nous a instamment encouragés à signaler systématiquement les comportements illicites à Police Riviera et il s'engageait personnellement à ce que cette dernière nous ferait bon accueil.
De notre part, nous attendons que les nuisances soient vraiment explicites et soutenues avant de téléphoner à Police Riviera. Pourtant, et c'est compréhensible dans la conjoncture actuelle, l'opérateur nous informe régulièrement qu'aucune patrouille n'est disponible. Ou alors, il nous dit qu'il va attendre d'autres appels pour intervenir...

Annexe 4

De : Tanya Bonjour <mg.tanya@gmail.com>
Envoyé : jeudi, 29 septembre 2022 11:47
À : Büchler Nicolas <ncbuchler@gmail.com>
Cc : Morier Céline <celine.morier@conseilmontreux.ch>; Winkler Lionel <lionel.winkler@conseilmontreux.ch>

Objet : Démission de la Cogest

Monsieur le Président,

Par ce mail, je vous prie en compte ma démission de la Commission de Gestion pour ce Conseil du mois d'octobre.

Après 3 années passées au sein de cette commission ô combien intéressante, dont une en tant que Présidente, mes engagements familiaux ne me permettent plus de consacrer autant de temps à mes engagements politiques.

Je cède donc ma place à une ou un commissaire qui saura apprécier autant que moi je l'espère, une commission dont les membres avancent consciencieusement dans un but commun, tourné vers la collectivité. Durant ces quelques années, j'ai non seulement été surprise par le travail de qualité exécuté par des commissaires bénévoles engagés mais surtout, touchée par les nombreuses rencontres privilégiées que permet cette commission, en particulier des membres qui la composent, mais également au sein des différents services visités et interrogés. Je les en remercie du fond du cœur et souhaite une belle continuation à la commission pour le travail de cette année.

Tanya Bonjour

Annexe 5

Florian Despond
Chemin de Peccaux 15b
1833 Les Avants

Au président du Conseil Communal
Grand Rue 73
1820 Montreux

Les Avants, le 29 septembre 2022

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Par ces lignes je souhaite vous faire part de ma démission de mon poste de conseiller communal pour la prochaine séance à savoir le 12 octobre 2022.

Après avoir été élu en 2011, j'ai eu le plaisir d'occuper plusieurs fonctions dont celles de chef de groupe, président de la commission de gestion, puis membre de nombreuses commissions notamment celle s'occupant du PGA et du projet de rénovation du centre des congrès.

Depuis le début de cette année 2022, j'ai eu la chance d'être élu au Grand Conseil Vaudois puis d'accueillir un troisième enfant au sein de notre famille. Ces nouveaux évènements, cumulés à mes mandats existants d'administrateur de sociétés ne me permettent plus de consacrés le temps nécessaire à l'exercice de ma fonction de conseiller communal. Dès lors il est temps de céder ma place à des forces vives.

J'ai eu beaucoup de plaisir à occuper cette fonction et à partager des visions différentes de notre société avec l'ensemble des conseillères et conseillers communaux. Grâce à mes nouvelles fonctions de député, je reste évidemment proche du monde politique et notamment pour représenter notre commune et notre région au Grand Conseil Vaudois.

Je vous souhaite à toutes et tous, une bonne suite dans le cadre de votre mandat et vous remercie pour votre engagement en faveur de Montreux.

En vous priant de prendre bonne note de ma démission, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil Communal, mes meilleurs messages.

Florian Despond

Annexe 6

Florine Dériaz
Rue du Lac 120
1815 Clarens

Nicolas Büchler
Grand-Rue 73
CP 2000
1820 Montreux

Concerne : démission du conseil communal

Clarens, le 28.09.22

Monsieur le président, chers et chères collègues,

Par cette lettre, je vous fais part de ma volonté de me retirer de cette assemblée pour le prochain conseil.

En vous adressant mes meilleures salutations,

Florine Dériaz